

PROCES-VERBAL
du 5 OCTOBRE 2020

TABLE DES MATIERES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020	4
1.01 – CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – Observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Roncq – Débat du Conseil Municipal	5
PRESENTATION M. LE MAIRE	5
Débat	11
<i>(Pas de vote)</i>	
1.02 – CONSEIL MUNICIPAL – Désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger dans diverses structures ou instances internes et externes – 2^{ème} partie	24
PRESENTATION M. LE MAIRE	25
<i>Unanimité</i>	26
1.03 – CONSEIL MUNICIPAL – Fonctionnement – Règlement intérieur	26
PRESENTATION M. LE MAIRE	26
Débat	27
Pour : « Ensemble pour Roncq »	29
Contre : « Roncq Autrement »	29
1.04 – PERSONNEL MUNICIPAL – Tableau des effectifs - Actualisation	29
PRESENTATION M. LE MAIRE	33
Pour : « Ensemble pour Roncq »	33
Abstentions : « Roncq Autrement »	33
1.05 – PERSONNEL MUNICIPAL – Mise en oeuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Ajustement	33
PRESENTATION M. LE MAIRE	37
Pour : « Ensemble pour Roncq »	37
Abstentions : « Roncq Autrement »	37
1.06 – CONSEIL MUNICIPAL – Personnel municipal – Prime exceptionnelle COVID-19	37
PRESENTATION M. LE MAIRE	38
Débat	39
<i>Unanimité</i>	41
1.07 – COMPTABLE DE LA COMMUNE DE RONCQ – Demande de remise gracieuse – Avis du Conseil Municipal	41
PRESENTATION M. LE MAIRE	43
<i>Unanimité</i>	43

1.08 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des Obligations de Service Public (O.S.P) avec la SCIC « Kaléide » – Consolidation des comptes pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 – Avenant n° 17	43
PRESENTATION M. GILME	44
Débat	44
Pour : « Ensemble pour Roncq »	49
Abstentions : « Roncq Autrement »	49
1.09 – AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2019	49
PRESENTATION M. GILME	50
Débat	51
Pour : « Ensemble pour Roncq »	56
Contre : « Roncq Autrement »	56
1.10 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020	56
PRESENTATION M. GILME	57
Pour : « Ensemble pour Roncq »	60
Contre : « Roncq Autrement »	60
1.11 – ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – Financement municipal – Définition des forfaits 2020	60
PRESENTATION M. GILME	61
Débat	62
<i>Unanimité</i>	62
1.12 – ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (AMIS) - Convention annuelle d'objectifs 2019/2020 – Consolidation des comptes prolongation pour la période scolaire 2020/2021	62
PRESENTATION M. BEAUMONT	65
<i>Unanimité</i>	65
1.13 – PROGRAMME DE PREVENTION SANTE – Réseau Vivons en Forme (VIF) – Convention à renouveler avec l'association F.L.V.S. – Années 2021-2022-2023	65
PRESENTATION M. BEAUMONT	66
Débat	67
<i>Unanimité</i>	67
1.14 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2020 – 3^{ème} versement	67
PRESENTATION M. DA SILVA	68
Débat	69
Pour : « Ensemble pour Roncq »	70
Abstentions : « Roncq Autrement »	70
1.15 – COMMERCES DE DETAIL – Dérogation à la règle du repos dominical – Année 2021	70
PRESENTATION M. MOTUELLE	72
Débat	74
<i>Unanimité</i>	75

1.16 – MISE EN PLACE D’UNE SOLUTION DE GESTION MUTUALISEE ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) ET LES COMMUNES pour les Déclarations d’Intention d’Aliéner (DIA) et les Autorisations du Droit des Sols (ADS) – Adhésion de la Ville de Roncq	75
PRESENTATION M. PETILLON	76
Débat	77
Pour : « Ensemble pour Roncq »	79
Abstentions : « Roncq Autrement »	79
1.17 – CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – Observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Métropole Européenne de Lille (MEL)	
Débat du Conseil Municipal	79
PRESENTATION M. LE MAIRE	79
Débat	80
<i>(Pas de vote)</i>	

M. LE MAIRE –

Bienvenue à tous à ce second Conseil Municipal ; je m'excuse encore pour les problèmes techniques que nous avons rencontrés au cours du Conseil de la semaine dernière. Ce soir, en principe, tout fonctionne et on me fait signe que c'est le cas.

Je vous remercie de vous être libérés pour participer à cette séance.

Je vous propose de démarrer par l'appel et je demande à Monsieur WAQUET de bien vouloir y procéder.

M. WAQUET –

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 5 OCTOBRE 2020 : 33

PRESENTS : (24)

Rodrigue DESMET - Antonio DA SILVA - Chantal NYS - Annick CASTELEIN - Michel PETILLON - Franck GILME - Dany DELBECQUE - Thérèse-Marie COUVREUR - Dominique ACKOU - Claudie RIUS - Thierry MITTENAERE - Simon BEAUMONT - Edwige CARDENIA - Xavier DUQUESNE - Virginie LAMBLIN - Fernando ROCHA - Peggy ROBERT - Alice KINNEN - Emilie LIVET - Julien MARIEN - Jean MOTUELLE - Romain WAQUET - Peggy HAPPE-DUPRET - Eric ZAJDA

PROCURATIONS : (9)

Thibault TELLIER donne procuration à Peggy ROBERT
 Anne THOREZ donne procuration à Michel PETILLON
 Claudine ZAHM donne procuration à Rodrigue DESMET
 Rose-Marie BUCHET donne procuration à Dany DELBECQUE
 Olivier DHONT donne procuration à Edwige CARDENIA
 Mustapha GUIROUS donne procuration à Alice KINNEN
 Alexandra COUSTY donne procuration à Annick CASTELEIN
 Sylvie BLOTTIAUX donne procuration à Peggy HAPPE-DUPRET pour les délibérations 1.03 à 1.17
 Mathieu LECLERCQ donne procuration à Eric ZAJDA

ABSENTE : (1)

Peggy HAPPE-DUPRET pour les délibérations 1.01 à 1.02

M. LE MAIRE

Merci, Monsieur WAQUET.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

M. LE MAIRE –

Ce procès-verbal fait-il l'objet de remarques ou d'observations ?

Ce n'est pas le cas. Je vous propose donc de bien vouloir l'approuver.

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.01 - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - Observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Roncq - Débat du Conseil Municipal

En date du 3 septembre 2020, le Président de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France a transmis le rapport comportant les observations définitives de la Chambre sur la gestion de la commune de RONCQ concernant les exercices 2015 et suivants, ainsi que la réponse de Monsieur le Maire du 20 août 2020, en application des dispositions de l'article L.243-8 du Code des juridictions financières.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que ce rapport doit faire l'objet d'un débat au Conseil municipal.

Ce document, joint en annexe, est donc soumis ce soir à l'assemblée délibérante pour discussion.

M. LE MAIRE –

Ce rapport est soumis à un débat. Je vais reprendre l'historique de l'arrivée de ce rapport de la Cour Régionale des Comptes (CRC) depuis quelques mois et les différentes phases qui se sont déroulées pour que l'on soit audité par la CRC.

Le 10 octobre 2019, nous avons eu un entretien de contrôle, le DGS, moi-même et les magistrats, sur la période de contrôle de 2015 à 2019.

Entre le 10 octobre et le 2 décembre 2019, réception des questionnaires portant sur les thèmes suivants : comptabilité, situation financière et perspectives, intercommunalité et organismes tiers, ressources humaines, fiabilité des comptes, contentieux, dettes, SEM Ville Renouvelée, régies, fréquentation des ALSH et périscolaires, piscine et Ecole Municipale de Musique, frais de justice et pénalités financières, investissements, mutualisation des restaurations, soit plus de 115 questions à analyser en moins de deux mois.

Je peux vous assurer que c'est un réel exploit car ce n'est pas si simple entre les questions, les échanges auprès des services qui ont réalisé un travail immense. Je les saluerai à nouveau à la fin de mes propos.

Le 25 mars 2019 –en plein confinement– réception du rapport d'observations provisoires.

Je rappelle que du 17 mars au 10 mai c'était le confinement et nous avons eu droit à un délai supplémentaire appliqué en raison de l'état d'urgence sanitaire.

Le 6 juillet 2020 nous avons été auditionnés par la CRC à Arras portant sur la clôture de cette procédure, ce qui nous a permis de répondre aux différentes interrogations et d'avoir également le ressenti de la CRC.

Le 3 septembre 2020, notification du rapport d'observations définitives.

Et aujourd'hui, 5 octobre 2020, débat au Conseil Municipal.

Ainsi donc un programme chargé pendant une période qui a été assez difficile mais qui nous a permis, finalement, d'avoir un dialogue constructif avec la CRC.

Le contrôle a essentiellement porté sur la fiabilité des comptes, la situation financière, les relations avec les associations, les conditions de gestion de l'accueil de la Petite Enfance.

Pour relater les propos de la CRC, la situation financière est équilibrée entre 2015 et 2019. J'espère que ces éléments, transmis par un organisme de contrôle extérieur, vous feront reconnaître (et je m'adresse à M. ZAJDA) la gestion vertueuse de notre Ville et de notre budget. Ce rapport met bien en adéquation tout l'équilibre financier mis en place depuis quelques années.

Trois recommandations :

- 1) mettre régulièrement à jour l'inventaire des biens et s'assurer de la concordance avec l'état de l'actif afin de donner une image fiable du patrimoine communal.

Vous pouvez lire sur la projection : *non encore mise en œuvre* pour des raisons simples. C'est une difficulté, pour l'ensemble des collectivités, de répondre à cette problématique technique notamment parce que la valeur entre l'acte original et le jour de l'inventaire varie selon les travaux, l'usage et d'autres critères.

On retrouvera ce point tout à l'heure au niveau du contrôle qui a été également réalisé à la MEL.

- 2) évaluer les risque financiers encourus dès l'ouverture d'un contentieux et procéder au provisionnement en conséquence.

Cela a été mis en œuvre très rapidement et je sais que cela a fait l'objet de questions.

Nous avons anticipé précédemment, à moindre échelle, via une autre ligne : régularisation mais obligation d'augmenter largement les proportions en raison de motivations politiques d'opposants.

Souhait de positionner l'Ecole Municipale de Musique en un enjeu électoral... c'est bien dommage. Et donc la mobilisation d'un certain syndicat pour 90 % des plaintes à supporter.

Je rappelle que, demain, nous passons au Tribunal Administratif (TA) pour ces recours ; j'espère que le TA approuvera l'organisation mise en place et que vous le retrouverez, dans le rapport, sur l'accompagnement de l'Ecole Municipale de Musique.

3) assurer le contrôle des régies d'avance et de recettes par les services de l'ordonnateur.

Ce contrôle a été mis en œuvre ; il s'agit surtout d'une organisation en interne à prévoir qui sera suivie par notre DGS et par l'ensemble des services.

Je rappelle les recommandations soumises lors du rapport de 2010 :

- ⇒ dispositions réglementaires relatives aux collaborateurs de cabinet,
- ⇒ dispositions réglementaires relatives à la gestion de la restauration collective,
- ⇒ dispositions réglementaires relatives à l'attribution des subventions.

Je peux vous signaler que, dans ce rapport, nous avons eu une totale satisfaction sur leur mise en œuvre.

Il est vrai que nous sommes loin des critiques sur la gestion des associations que l'on peut entendre ici, dans ce Conseil. Un travail a été effectué pour plus d'équité, plus de transparence et dans l'intérêt général. Vous voyez que le résultat y est puisque la CRC n'a pas repris ces trois points ; elle a même salué les efforts faits par la Ville de Roncq.

- **Qualité de l'information budgétaire et financière.**

La CRC indique : information financière de qualité renforcée par la complétude de ses rapports budgétaires, que nous mettrons à jour lors du prochain débat d'orientations budgétaires.

La fiabilité des comptes avec l'amélioration d'indicateurs favorables des rapports d'indice de qualité comptable.

Pas d'observation particulière sur la comptabilité d'engagement (admissions en non valeur).

Besoin d'améliorer la connaissance du patrimoine communal (je le disais tout à l'heure en point n° 1 des recommandations).

Recommandation : évaluation des risques financiers dus aux nombreux contentieux en cours et constitution de provisions en conséquence. C'est la délibération du mois de décembre 2019.

- **Analyse financière.**

Là aussi, c'est salué : une situation financière saine et équilibrée, chute d'un quart des dotations mais, malgré cela, maintien des taux d'imposition, amélioration du niveau d'épargne par la baisse des charges, financement des investissements par l'épargne, cessions de biens et immobilisation des réserves, pas de recours à l'emprunt.

En 2019, malgré une reprise à la hausse des dépenses, la capacité d'autofinancement reste positive. L'impact de la crise sanitaire sur la situation financière s'annonce limité sur l'exercice 2020.

Tous ces points ont été relevés et, au cours de notre échange dans les locaux de la CRC, on a pu dire que, si l'impact de la crise sanitaire ne se voyait pas sur l'exercice 2020, il se verra sur d'autres périodes et il faudra y être très vigilant.

L'après 2020 : si l'investissement est lourd, la contraction de l'épargne pourrait être plus importante et le recours à l'emprunt plus élevé.

C'est vrai ; nous avons construit notre programme avec la volonté de ne pas compromettre cette situation financière mais nous devons certainement recourir à l'emprunt et c'est ce que nous ferons.

Il faut comprendre que la capacité de désendettement de la Ville est à ce jour de 1,5 an ; c'est exceptionnel et cela nous permet d'envisager sereinement l'avenir ambitieux qui nous attend tout en ne dépassant pas les 4 ans d'endettement ; le seuil d'alerte se situe entre 8 et 10 ans.

- **Relations avec les collectivités voisines.**

La CRC a signalé la mutualisation des services avec des processus de commandes groupées avec la MEL (nous en avons des exemples tous les jours mais nous sommes également très vigilants) ainsi que la production de repas scolaires avec les Villes de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain.

- **Organisation des services municipaux.**

La CRC a également relevé l'organisation des services municipaux avec l'évolution de l'organigramme municipal et la création de nouveaux services en adéquation avec les équipements que vous partagez ce soir, ici, dans cette salle.

- **Réorganisation de l'Ecole Municipale de Musique.**

Elle a eu son chapitre dans ce rapport suite à une réforme engagée en 2018.

Le bilan d'activité 2018-2019 a été considéré positif notamment avec la gestion optimisée des enseignements, la mise en place de stages pendant les vacances et de projets partenariaux avec la Bibliothèque Municipale et l'Education Nationale, la création du Conseil d'Ecole.

Il reste toutefois des difficultés de gestion et de management, qui sont signalées dans ce rapport.

La mise en réseau des écoles de musique de la métropole lilloise reste un enjeu primordial. Je tiens à dire qu'en reprenant l'extrait du rapport de la CRC, j'espère vous faire entendre raison, ici, sur le bien-fondé de cette nouvelle disposition et sur le fait que nous sommes dans notre bon droit ; j'espère que ce sera relayé et approuvé encore demain. Il s'agit d'un contexte réglementaire, légal, qui s'appuie sur notre ambition de voir notre Ecole Municipale de Musique rayonner grâce à une ouverture maximale et à l'implication de chacun.

Concernant le temps des professeurs et assistants d'enseignement artistique, la CRC rappelle que les collectivités territoriales peuvent demander aux agents en charge de l'enseignement artistique d'exercer une activité pendant les vacances scolaires dès lors qu'elle s'effectue dans le respect de leurs missions statutaires.

Autrement dit, les agents communaux n'ont pas de droit particulier à refuser leurs obligations de service durant les vacances scolaires ; une telle latitude n'ayant pas de fondement en droit.

C'est bien ce que nous avons dit à chaque rencontre avec les professeurs et c'est rappelé par la CRC dans ses propos et dans le texte.

- **Relations avec les associations.**

La CRC relaie dans son rapport une clarification depuis 2010 des relations avec les associations avec le passage d'une logique de « guichet » à une logique de « projet ».

Je tiens à saluer tout le travail réalisé depuis quelques années pour permettre cette logique de projet avec l'ensemble des associations. Nous sommes loin des critiques sur la gestion des associations mais c'est un travail pour plus d'équité, plus de transparence dans l'intérêt général.

- **Régies municipales.**

Aucune anomalie n'a été décelée ; nous remercions les services pour leur sérieux.

Les recommandations formulées à l'ordonnateur et au régisseur ont été mises en œuvre en janvier 2020.

Il convient d'assurer plus régulièrement le contrôle des régies d'avances et de recettes par les services de l'ordonnateur : c'est un processus que nous mettons en place et que nous suivrons régulièrement.

- **Gestion externalisée de la Petite Enfance.**

Le principal financeur, c'est la Ville ; le montage juridique est jugé complexe et disposant de faibles marges de manœuvre quant à l'organisation de son service et au choix du prestataire.

Perspectives : d'abord l'échéance de la fin de convention d'Obligation de Service Public au 31 décembre 2022.

Depuis quelques mois, nous avons entamé une réflexion et engagé les perspectives d'évolution de la collaboration avec Kaléide. Ici même, dès le mois de juillet, je recevais la Direction de Kaléide pour lancer cette réflexion. Il est clair que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer avec Kaléide que la fin de l'OSP signifiera la fin de notre partenariat.

Avec les obligations légales qui nous sont imposées, nous devons repenser notre modèle et nous réinterroger, comme nous le faisons sur d'autres principes, l'environnement de la Petite Enfance n'étant plus le même avec l'arrivée massive de structures privées. Encore dernièrement, j'avais l'information d'une nouvelle structure sur le CIT de Roncq.

Une mission du secteur public est de participer au service quand il ne peut être fourni par le privé. Aujourd'hui ce n'est plus le cas et il nous faudra mener cette réflexion en partenariat et en intelligence avec Kaléide. Il nous faut également mener une réflexion globale et c'est pourquoi j'ai soumis cette proposition à Mme THOREZ pour démarrer les discussions et permettre cette transition dans les meilleures conditions.

Voilà donc la synthèse de ce rapport qui me permet tout d'abord de remercier l'ensemble des services. Je l'ai dit : c'étaient de nombreuses questions, de nombreux échanges. Je peux vous assurer que le DGS, son service, le Secrétariat Général, l'ensemble des services, l'ensemble des Directions se sont mobilisés pour démontrer que notre Ville de Roncq est à la hauteur des challenges qui lui ont permis finalement de répondre favorablement à toutes les recommandations de 2010 mais, aussi, de prévoir l'avenir pour qu'il soit serein et nous permette de répondre à l'ambition de notre programme ; cela a été salué par l'ensemble des personnes de la CRC qui nous ont reçus au mois de juillet.

Nous devons rester vigilants et nous voulons le rester avec nos services, nos partenaires et faire en sorte de réévaluer à chaque fois (ce que nous faisons désormais depuis quelques années) l'ensemble de ce que nous faisons pour la population ronquoise, pour nos concitoyens mais aussi pour l'accompagnement de nos services.

La Chambre Régionale des Comptes a salué le travail réalisé depuis quelques années et nous invite à poursuivre ces efforts et à travailler tous ensemble pour le bien-être de notre Ville pour qu'elle soit bien gérée et que l'équité soit toujours présente.

Merci à l'ensemble des services.

Vous transmettez, Monsieur le Directeur Général des Services, mes remerciements à l'ensemble des services qui y ont contribué.

Je remercie également la CRC ; il faut le dire, avoir un échange n'est pas si simple. La première rencontre est toujours difficile, on ne sait jamais comment on va être perçu, comment la rencontre va se dérouler. Nous avons été très honnêtes dans nos échanges tant avec la CRC qu'avec les services pour dire : nous sommes là pour entendre s'il y a des points à améliorer et il y en a. S'il y a des points à revoir, s'il y a des points à saluer.

Je remercie la CRC pour son accompagnement et nous serons vigilants à bien appliquer ses recommandations au sein de notre Ville ; merci.

Le débat est ouvert.

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes est un exercice qui se fait régulièrement auprès des différentes collectivités territoriales. D'ailleurs, nous le verrons également avec le rapport sur la MEL.

Ce rapport fait une photo comptable de la Ville, montre les évolutions au regard du dernier compte-rendu (comme vous l'avez présenté tout à l'heure), permet de le comparer avec d'autres communes de même strate, de contrôler le respect de la nomenclature de la comptabilité publique et il donne des recommandations.

Concernant le respect des normes comptables, nous pouvons relever un certain nombre d'anomalies qui peuvent être anecdotiques et qui démontrent parfois des lourdeurs administratives mais d'autres absences me paraissent plus improbables.

La CRC souligne, par exemple, l'absence d'inventaires réguliers du patrimoine de la Commune. Si ce n'était qu'un retard d'écriture comptable, comme vous l'aviez précisé concernant les immobilisations en cours pour 6 M€, ce ne serait qu'un simple oubli mais il reste un écart défavorable entre l'inventaire de la comptabilité de 25 M€ soit un tiers de l'actif immobilisé net.

Le rapport ne précise pas que cela ne concerne qu'un problème comptable.

Je l'ai déjà dit lors de délibérations sur les comptes administratifs, si l'on ne regarde qu'au niveau financier la Ville est bien gérée. Nous avons toutefois des désaccords sur la manière.

Le rapport de la CRC, sans jugement de valeur, précise le désendettement important de la Ville et le financement par l'autofinancement de ses investissements, notamment en cédant du patrimoine. Aucune surprise à ce niveau.

Mais elle précise aussi que la Ville a puisé fortement sur son fonds de roulement qui est générateur d'une tension de trésorerie. Nous sommes probablement loin de la cessation de paiement passant de 18 % à 4 % de nos recettes mais, bien que je n'aie pas de communication sur ces chiffres hormis ce rapport, à force de financer le long terme par du court terme, comme je vous alerte régulièrement, vous jouez à la roulette russe.

Je ne reviendrai pas sur vos perspectives financières 2020-2024 remises en doute par la CRC. Ce sont des hypothèses de travail ; peut-être faudrait-il faire deux hypothèses : l'une dite positive, l'autre dite négative ?

Ce rapport donne, lui aussi, des indications sur vos choix politiques pour les prochaines années.

Outre la ferme du CTM déjà pressentie, nous trouvons également la cession des anciens ateliers de la gare, de l'école Elsa-Triolet et du château Alphonse-Loeul. Pour ce dernier, vous aviez promis la non-construction d'immeubles à cet emplacement (cf. l'article de Nord-Eclair du 9 mars 2020).

Nous découvrons enfin que des travaux vont à nouveau être faits autour de l'Ecole Municipale de Musique. D'après des informations remontées officieusement, ce seraient des travaux d'ampleur qui viendraient en partie détruire les derniers travaux d'embellissement que vous avez entrepris récemment. Un beau gâchis en perspective !

Enfin, la CRC rappelle la fin du contrat du Service Public sur la Petite Enfance fin 2022 avec Kaléide. Elle souligne la non-adéquation de ce contrat avec le bail que la Ville met à sa disposition. Le problème serait mineur si, après l'appel d'offres, Kaléide ou une autre structure reprenait le Service Public. Or vous avez laissé entendre en Commission et, plus précisément, aujourd'hui que ce Service Public serait remis en cause.

Pour compléter vos propos : vous privilégiez le privé sur le public.

Beaucoup de gens sont intéressés par une crèche municipale, par exemple, notamment pour les avances par rapport à la CAF et cela va disparaître. Après on s'étonne d'avoir de moins en moins d'enfants sur Roncq malgré l'augmentation de la population.

Ce n'est pas forcément un élément qui va favoriser et attirer des jeunes parents.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Avant de passer la parole à M. GILME, je voudrais apporter quelques précisions.

Je suis toujours étonné que vous voyiez toujours le verre à moitié vide ; c'est un peu étonnant. Je pense que vous auriez pu quand même saluer le travail des services (premier point) parce qu'ils se « décarcassent » pour réaliser un travail parfait comme relaté dans ce rapport.

Par ailleurs, je ne comprends pas vos propos concernant l'Ecole Municipale de Musique.

Nous avons toujours été très clairs sur le sujet. M. VANDAMME était votre représentant au Conseil de l'Ecole Municipale de Musique et vous allez prendre sa place très prochainement : nous y avons toujours parlé de travaux et nous n'allons pas dénaturer l'Ecole Municipale de Musique.

Je sais qu'à un moment vous scandiez que j'allais construire des immeubles sur le parc de l'Ecole Municipale de Musique. Il est vrai que j'y ai fait installer des jeux pour les enfants, ce qui vous a peut-être fait peur au début. Le but n'était pas d'y construire des immeubles, mais bien d'améliorer le service aux familles.

Ne voyez pas autre chose dans les travaux de l'Ecole Municipale de Musique.

C'est un besoin d'accompagnement de l'Ecole Municipale de Musique de Roncq et, lors de son prochain Conseil, le dossier sera élaboré pour soumettre un projet qui ne viendra pas dénaturer cet espace, au contraire il sera requalifié pour une occupation sereine et saine de l'Ecole Municipale de Musique.

Vous avez pu voir qu'il y a eu des travaux très proches de l'Ecole Municipale de Musique, sur l'annexe, pour permettre aux enseignants (ancien commissariat) de travailler dans des conditions plus respectables qu'auparavant. Des travaux ont donc été réalisés cet été mais nous n'avons ni démolit, ni créé sur cet endroit.

Demain, c'est le Conseil d'Ecole qui viendra avec sa copie pour nous soumettre des projets discutés entre les parents d'élèves, les professeurs et nous permettre finalement de requalifier cette Ecole Municipale de Musique dans un bâtiment et un patrimoine que l'on respectera.

J'espère vous avoir rassuré sur ce premier point.

Deuxième point concernant Kaléide : oui, il faut se questionner.

Aujourd'hui le rapport de la CRC est très clair mais, un peu comme pour les associations, vous avez toujours scandé et tiré la sonnette d'alarme là où il n'y avait pas lieu de le faire.

Ce sont des projets que l'on construit ensemble.

La Petite Enfance n'est pas une compétence Ville ; elle peut effectivement être mise en valeur par rapport à ce que nous faisons avec Kaléide et avec les autres crèches. Mais d'autres prestataires sont arrivés depuis quelques années ce qui permet de répondre à la

demande. Il y a beaucoup plus de berceaux qu'il y a dix ans sur Roncq ; vous avez pu voir que des crèches se sont ouvertes un peu partout. Il ne faut pas non plus oublier le réseau d'assistantes maternelles qu'il faudra accompagner.

C'est cet ensemble qu'il faudra examiner et ne pas se focaliser sur un point particulier et dire que l'on sacrifie la participation du public sur certains équipements. Ce n'est pas le cas ; nous essayons de le faire avec intelligence et de le répartir au mieux pour que, aussi bien le réseau d'assistantes maternelles que les crèches (dans leur ensemble) et toutes les personnes qui travaillent pour la Petite Enfance puissent être considérées et accompagnées.

Tout cela se fera par un dialogue avec le partenaire Kaléide mais aussi avec d'autres partenaires, ce qui permettra d'accueillir les enfants roncqquois dans les meilleures conditions.

Ne criez donc pas « au loup » ; il n'y en a pas.

Surtout faites preuve de vigilance et de respect envers l'ensemble des services qui ont contribué à cette vision d'avenir.

Vous critiquez par rapport à la perspective d'avenir mais nous, nous avons été très clairvoyants sur notre programme : il est chiffré, il y a eu discussion, la CRC nous a dit : *vous avez les moyens, il faudra peut-être recourir à l'emprunt... Oui.*

Je sais que, sur le sujet, nous ne partageons pas le même avis il y a quelques mois voire quelques années quant à emprunter ou pas. Il faudra le faire avec intelligence et avec équité.

Voilà ; nous continuons à faire en sorte que notre Ville soit bien gérée et que nous puissions l'accompagner au mieux dans son évolution avec emprunt ou pas, avec des services que l'on accompagne sur d'autres secteurs.

Monsieur GILME.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire ;

Je vais répondre à quelques points qui ont été notifiés.

Toutefois sur tout ce qui est Immobilisation des actifs, il faut savoir que ce que la Ville a pu acquérir, ce que la Ville a pu céder, parfois date de dizaines d'années, de décennies voire de cent ans.

Et je ne vous l'apprends pas : l'informatisation ne remonte pas à cent ans.

Parfois c'étaient des écrits qui, dans certaines périodes, ont été informatisés et parfois il y a eu des changements de logiciels. Ou ce qui a été saisi n'a pas forcément toujours été bien repris.

Aujourd'hui un travail est en cours pour essayer de rattraper ce retard qui date de plusieurs décennies.

Si je prends l'exemple de la cession de l'école Louis-Pergaud, on a fait le travail : on a reconstitué l'ensemble, on a valorisé le site par rapport à tous les aménagements qui ont pu y être réalisés sur les dernières décennies.

Donc il faut de la patience ; c'est un travail de fourmi.

On travaille avec le Trésor Public sur ce sujet. Il faut parfois aller rechercher de très vieux documents pour pouvoir reconstituer cet actif.

Voilà une première réponse.

Deuxième réponse par rapport au fonds de roulement.

Si vous donnez la moitié des éléments, en effet on a un fonds de roulement sur l'exercice 2019 plus bas que sur les années précédentes.

Nous avons investi mais nous restons avec un fonds de roulement positif... C'est un élément important.

L'année 2020 va reconstituer le fonds de roulement puisque nous sommes sur une année électorale, donc avec des investissements moindres, mais sur une année également marquée par le Covid... avec des décalages.

Pourquoi mettre en avant une diminution du fonds de roulement sur une année et oublier de se projeter sur les années qui vont suivre ?

C'est un point important : quand on s'occupe des finances de la Ville, il ne faut pas simplement s'arrêter à l'année. Il faut savoir examiner et se projeter, savoir anticiper les choses.

Et, à travers votre commentaire, vous ne le faites pas.

Autre remarque sur les hypothèses. Vous prenez ce qui est dit par la CRC et vous n'en reprenez qu'une phrase.

Comme M. le Maire l'a dit : nous avons une politique d'investissement importante et volontaire. Je pense qu'on peut la souligner dans la période actuelle. Avec cette politique d'investissement, on va aussi contribuer à la relance économique probablement dans les

prochaines années puisque l'Etat va compter sur nous. Aujourd'hui nous sommes dans une année où le Covid a stoppé beaucoup d'activités, où les entreprises sont en difficulté. Déjà par rapport à notre politique ambitieuse, nous allons pouvoir relancer cette partie-là.

Autre point ; comme nous l'avons toujours dit et M. le Maire l'a rappelé, nous n'étions pas d'accord avec vous sur le principe d'un emprunt. A la différence que sur le programme qui arrive, nous allons regarder si nous aurons besoin d'emprunter mais nous ne le ferons que sur des projets identifiés et non pas par obligation et par confort, comme vous avez pu nous le suggérer au cours des mandats précédents. C'est un choix que nous ferons, anticipé et contrôlé.

C'est toujours la même chose, regardons l'avenir, regardons ce qui va se passer.

Nous allons aussi prendre du recul par rapport à ce que nous allons faire.

Nous avons toujours fait preuve (comme nous l'avons toujours expliqué) de réalisme, de prudence et d'anticipation, notamment par rapport à l'incertitude des mois et années à venir, incertitude tant au niveau national que local.

Il y a les effets du Covid mais il y a aussi les élections présidentielles dans deux ans et nous ne connaissons pas forcément la suite.

Par rapport à tout cela, nous allons nous projeter, regarder et bien anticiper les choix que nous allons faire.

Donc pas de panique, nous savons ce que nous faisons et nous allons faire les bons choix.

Si vous le permettez, je voudrais rajouter quelques mots par rapport à Kaléide : le marché a évolué, attention à la distorsion de concurrence. Ce sont des phénomènes importants. Quand nous avons commencé avec Kaléide, il n'y avait pas de proposition de structures privées. Aujourd'hui, il y a des structures privées.

Il faut donc rester cohérent et ne pas faire de bêtise.

C'est une réflexion que nous menons avec eux pour essayer de trouver comment Kaléide peut repenser son modèle pour qu'il soit viable pour les prochaines années ; le modèle actuel ne le sera plus.

C'est bien ce qui a été dit et ce que dit la CRC.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

Monsieur ZAJDA, vous êtes adepte des écrans de fumée. A propos de l'Ecole Municipale de Musique, je ne vous ai pas entendu contredire ou dire si la CRC avait raison dans son analyse, notamment sur le temps de travail des professeurs. J'aimerais vous entendre sur le sujet.

Remettez-vous en cause le rapport de la CRC sur l'Ecole Municipale de Musique, sur ce que nous avons mis en place puisque vous avez quelque peu milité avec les professeurs de l'Ecole Municipale de Musique qui étaient contre cette réforme.

Je voudrais vous entendre sur le sujet, je le répète, au lieu de faire des écrans de fumée sur des constructions qui n'ont pas lieu d'être.

M. ZAJDA –

Je vous remercie de me redonner la parole.

Sur ce point précis de l'organisation de l'Ecole Municipale de Musique, la CRC souligne un fait mais c'est le Tribunal Administratif qui prendra la décision. Comme vous le dites, on verra demain ce qu'il en est exactement.

M. LE MAIRE –

La CRC rappelle le droit et c'est ce que nous faisons depuis longtemps : on est toujours resté sur le statut de l'enseignement de l'Ecole Municipale de Musique.

Aujourd'hui la CRC est exactement sur la même ligne que nous défendons depuis des années.

Je ne sais pas si vous le remettez aussi en cause ?

Peut-être ?

M. ZAJDA –

Si le Tribunal Administratif vous déboute, que direz-vous ?

Que le Tribunal Administratif fait n'importe quoi...

M. LE MAIRE –

Aujourd'hui je ne suis pas au Tribunal ; c'est demain.

Aujourd'hui nous avons un rapport de la CRC.

Entendez-vous ce rapport et dites-vous : *oui, finalement, j'ai eu tort, mea culpa.*

M. ZAJDA –

Je ne vois pas où je devrais avoir tort ou raison.

M. LE MAIRE –

Vous êtes en opposition depuis des mois ce qui nous a valu d'enregistrer une ligne budgétaire.

Quand une opposition a un rapport sous les yeux et, après lecture de l'analyse, j'aimerais qu'elle dise : *finalement on peut revoir un peu notre position et cela va dans le bon sens.*

Vous serez partie prenante du Conseil d'Ecole de l'Ecole Municipale de Musique ; j'aimerais avoir quelqu'un qui soit constructif (comme vous l'avez dit) et qui dise : *finalement cette réforme apporte un plus, on va continuer à accompagner les professeurs de l'Ecole Municipale de Musique dans leurs moyens, dans leur façon de travailler et proposer des stages supplémentaires.*

Aujourd'hui, je ne vous ai pas entendu sur le sujet à part aller scander avec d'autres dans la rue, dans des moments un peu spécifiques ; je ne connais donc pas votre analyse.

M. ZAJDA –

Scander (excusez-moi) vous êtes en train de revenir sur Pergaud.

Pour ma part, je n'ai rien scandé du tout sur l'Ecole Municipale de Musique.

Vous vous défendez...

M. LE MAIRE –

Je ne me défends pas, je demande simplement votre avis.

M. ZAJDA –

Ecoutez, sur le principe des stages qui se déroulent pendant les vacances, j'ai trouvé que c'était très bien et j'en ai parlé à mon groupe et aux enseignants de l'Ecole Municipale de Musique.

Toutefois, savoir si ce sont les enseignants de l'Ecole Municipale de Musique ou d'autres qui doivent le faire ou différemment, c'est un terme de droit et je ne suis pas compétent à ce niveau-là.

M. LE MAIRE –

La réponse a été apportée.

M. ZAJDA –

C'est le Tribunal Administratif qui va y répondre.

Dans le rapport de la CRC, c'est une recommandation, c'est un constat.

M. LE MAIRE –

Ce sont des magistrats et vous les remettez en cause ?

J'aimerais vous voir devant la CRC au cours d'une audience mais c'est votre droit.

Vous avez encore fait des écrans de fumée sur des sujets qui n'ont pas lieu d'être.

Je peux simplement vous dire : aujourd'hui le rapport de la CRC est très positif pour la Ville de Roncq ; elle nous demande d'être vigilants sur certains points, ce que nous ferons, et de continuer à faire en sorte que nos finances soient bien gérées.

Comme l'a rappelé M. GILME tout à l'heure, nous faisons le maximum pour qu'elles soient gérées le mieux possible avec des perspectives d'avenir et un plan de financement tout à fait réalisable par rapport à notre projet municipal.

M. ZAJDA –

En tout cas, vos propos par rapport à nos remarques sont toujours : *ce n'est que de l'infantilisation, vous ne comprenez rien...* C'est ce que vous dites habituellement ; je suis désolé...

M. LE MAIRE –

Comment ?

Vous dites que je ne comprends rien ?

M. ZAJDA –

C'est ce que j'ai l'impression que vous nous dites à nous !

M. LE MAIRE –

Je dis qu'il y a un rapport où il est écrit, noir sur blanc, ce que nous disons depuis des années et, aujourd'hui, ce rapport vient confirmer nos propos.

J'aurais aimé avoir votre ressenti sur ce rapport parce qu'à un moment il faut accepter ses erreurs, il faut accepter que des choses évoluent. Il n'est jamais facile de mettre en place des réformes mais il est bon aussi de les accepter et de faire en sorte qu'on reconnaisse ses erreurs ou les propos qui ont été tenus, par vous ou vos collègues précédents, et qui remettaient en cause les décisions que nous avons prises.

M. ZAJDA

Monsieur le Maire, excusez-moi ; il y a des points positifs que j'ai soulignés.

Au niveau financier, j'ai toujours dit que c'était bien géré mais c'est un raisonnement uniquement financier, un constat.

Oui, il y a baisse de l'endettement.

Oui, vous avez pu gérer entre les charges et les produits et rester sur une capacité d'auto-financement positive. Je l'ai dit et redit.

Vous nous dites que nous avons porté des critiques sur votre projet 2020/2024, c'est le choix qui a été fait.

La CRC a simplement signalé qu'elle était trop positive.

Je n'ai pas remis vos choix en cause. J'ai simplement dit qu'il fallait peut-être faire un plan A et un plan B parce qu'on est forcément cadré entre ces deux niveaux-là.

Enfin sur le fonds de roulement, heureusement qu'il était positif sinon on aurait eu un réel problème. Et là je ne fais que reprendre le constat de la CRC qui parle des années précédentes (je n'ai plus les dates exactes) mais elle ne parle pas des années futures.

C'est ce que vous avez mis dans votre plan de financement pour les années futures.

Par contre, ce que j'ai un peu plus de mal à comprendre, c'est ce que vous avez signalé tout à l'heure, Monsieur l'Adjoint, concernant les immobilisations ; des éléments assez anciens qu'on n'a pas pu reprendre, d'un logiciel à un autre cela a disparu... J'ai un peu de mal à le comprendre surtout que M. LEDOUX, au tout début de son premier mandat, a refait une évaluation de tous les immeubles.

Il est donc un peu incompréhensible que des informations sont trop vieilles et n'ont pas été comptabilisées ou ont disparu d'un logiciel à un autre.

M. LE MAIRE –

Comme nous l'avons expliqué à la CRC, ce sont des éléments difficiles à suivre dans le temps. Il faudrait y être en permanence. Il est vrai que, sur ce point, cela reste difficile et, sur le rapport de la MEL, il en est de même.

Actuellement, il faut se poser la question : comment se mettre en adéquation avec le rapport ?

On a essayé de l'expliquer à la CRC ; l'explication n'a pas été retenue et figure dans le rapport. On va s'améliorer.

Je pense que ce n'est pas sur ce point qu'il faut surtout débattre mais plutôt sur l'Ecole Municipale de Musique.

J'aurais bien voulu vous entendre aussi sur notre gestion vertueuse de nos associations, d'être passé du « guichet » au « projet ». C'est quand même une belle perspective qui nous a permis d'accompagner nos associations. Sur ce thème aussi, vous êtes toujours sur la critique alors que, finalement, c'est salué dans le rapport.

M. ZAJDA –

En ce qui concerne les associations, on ne critique pas, on s'abstient exprès.

Pour un certain nombre, oui, il y a des projets.

Pour d'autres, excusez-nous, il y a des associations qui ont plus que ce qu'elles devraient avoir. Je ne vais pas donner l'exemple, ce n'est pas le moment et je n'ai pas forcément tous les tenants et aboutissants.

M. LE MAIRE –

Je veux bien regarder le dossier des associations avec vous.

Si on fait du favoritisme, dites-le !

Nous avons une gestion équitable : il y a des associations qui vivent, il y a des associations qui nous demandent parfois de les aider un peu plus. Nous le faisons ; nous accompagnons l'ensemble de nos associations et aucune n'est mise de côté.

Quand des associations sont sur le côté, il y a souvent des problèmes de gestion en interne et il leur est difficile parfois de remonter la pente.

Nous avons toujours été présents pour accompagner les associations dans l'intérêt des Roncquois et dans celui de l'association si elle apporte un projet.

Si ce n'est juste qu'un guichet, dans ce cas M. DA SILVA est très clair : notre rôle n'est pas de signer un chèque pour les subventions, notre rôle est d'accompagner un projet et pour l'épanouissement de l'ensemble de nos associations.

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ZAJDA, je tiens à vous signaler que je reçois chaque association avec les services chaque année pour faire le point tant sur ses besoins que sur ses projets. On ne laisse jamais une association de côté ; on n'en favorise aucune. C'est uniquement basé sur les projets, selon leurs besoins et ce qu'elles nous démontrent sur les documents remplis chaque année. C'est sur ces éléments que nous jugeons les besoins et autres.

J'ajoute que je n'ai jamais entendu une association venir nous dire : *vous nous délaissez, vous ne donnez pas suffisamment*. C'est une gestion parfaitement équitable et aucune ne peut dire que d'autres en ont trop.

D'ailleurs j'avais accepté qu'un membre de votre équipe vienne me rencontrer afin d'en discuter ; des rendez-vous ont été pris qui ont été annulés non pas de mon fait mais par vos collègues.

Je ne sais donc pas quoi vous dire de plus. La transparence est totale et nous sommes prêts à discuter : si vous jugez qu'une association ou des associations en ont de trop, vous nous le dites. Peut-être est-on passé à côté ?

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci.

Vous dites que nous sommes invités... certes, certains élus n'ont pas toujours honoré certains rendez-vous mais je me souviens avoir déjà eu quelques rendez-vous avec vous, Monsieur DA SILVA.

Mais on s'écarte du débat qui n'est pas dire : donne-t-on suffisamment ou pas à certaines associations ?

Le débat, et même dans le rapport précédent, était de dire qu'il fallait formaliser un peu plus les dossiers, c'est ce que vous avez fait. Sur ce point, il n'y a pas de problème. C'est pourquoi je ne suis pas revenu sur le principe des associations.

Mais vous aimez aussi sortir des propos mensongers, notamment la construction sur le parc... Excusez-nous, ce sont peut-être des propos qui sont sortis mais cela n'a pas été écrit dans notre programme.

Ou des constructions dans le parc de l'Ecole Municipale de Musique...

M. LE MAIRE –

Vos colistiers étaient les premiers à scander de tels propos.

Arrêtez donc de dire que nous colportons des mensonges.

Au cours du premier Conseil, j'ai rappelé que vous avez mené une campagne exécrationnelle par rapport au respect de l'autre liste. Assumez-le mais cela ne se fait pas dans une campagne.

Je n'ai pas du tout apprécié ; je vous l'ai déjà dit. Mais aujourd'hui ne dites pas que nous avons tenu des propos mensongers. Je pense que nous avons toujours été clairvoyants et honnêtes dans nos propos.

M. ZAJDA –

Les propos, c'est ce que vous venez de dire par rapport aux constructions sur le parc... A mon niveau, je n'ai jamais sorti cela.

M. LE MAIRE –

J'ai essayé de traduire ce que vous disiez tout à l'heure mais peut-être ai-je mal compris vos propos quant à l'écran de fumée par rapport à l'Ecole Municipale de Musique.

M. ZAJDA –

Je vais repréciser ma réponse, si vous le voulez bien, sur l'Ecole Municipale de Musique. On parlait de l'évolution des travaux. Comme je le disais tout à l'heure, il y a eu tout l'embellissement (je le souligne bien) de l'extérieur de l'Ecole. Or il y a d'autres projets dont je n'ai encore eu les informations officielles ; on parlait d'auditorium et autres.

M. LE MAIRE –

Je ne sais pas si M. VANDAMME était présent mais vous étiez associés aux échanges qui se sont déroulés lors du dernier Conseil d'Ecole. Pour l'instant, c'est une liste de projets qui restent à discuter. Rien n'a été validé. On prévoit, dans ce mandat, de mettre quelques centaines de milliers d'euros sur l'Ecole Municipale de Musique pour la réhabiliter, pour qu'elle soit une vraie Ecole Municipale de Musique dans un bâtiment dédié.

Je vous invite à revoir les comptes-rendus de vos collègues, s'ils y étaient présents. Le sujet a toujours été très clair pour nous : nous ne voulons pas retoucher la partie extérieure ; nous voulons accompagner cet équipement.

M. ZAJDA –

J'en prends acte.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA, vous serez peut-être plus assidu que votre ancien collègue.

M. ZAJDA –

Je l'espère également.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur GILME.

M. GILME –

Par rapport à la CRC et au travail qui a été fait, je voudrais remercier les services, notamment le Service financier à travers Catherine SERAFINI, pour la qualité des réponses qui ont été données et l'investissement en temps par rapport à l'ensemble des questions de cet audit.

Je suis très fier de pouvoir dire aujourd'hui que les comptes de la Ville de Roncq donnent une image fidèle, ce qui est très important et confirmé par la CRC.

J'ajoute simplement : continuons avec ce niveau d'excellence et cet investissement qui, parfois, est un travail de fourmi quand il s'agit de retrouver des documents pour l'actif immobilisé.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

Effectivement continuons nos efforts et continuons à être vigilants à la gestion financière de notre Ville.

Je m'associe à vous pour remercier l'ensemble des services, comme je l'ai fait tout à l'heure. C'était un grand travail et il ne s'arrête pas là ; c'est dans la continuité et dans le sérieux de nos services que nous pouvons avoir ce rapport très satisfaisant ; merci.

Ce rapport n'étant pas soumis à vote, je vous propose de passer à l'examen du point suivant de l'ordre du jour.

1.02 - CONSEIL MUNICIPAL - Désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger dans diverses structures ou instances internes et externes - 2^{ème} partie

A - STRUCTURE « INTERNE »**1) COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITE PHYSIQUE (CESAP)**

Présidée par le Maire ou son représentant, cette commission rassemble auprès des élus dûment désignés par le Conseil Municipal, associations et interlocuteurs impliqués dans le domaine du sport et de l'activité physique.

Désignation de SIX représentants du Conseil Municipal (désignation à la représentation proportionnelle au plus fort reste)

Les désignations sont les suivantes :

B - STRUCTURE « EXTERNE »

1) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Présidée par le Maire (ou son Adjoint délégué), la C.C.I.D est composée pour les communes comptant plus de 2 000 habitants, de HUIT commissaires titulaires et HUIT commissaires suppléants, désignés par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques, à partir d'une liste de propositions dressée par le Conseil Municipal comptant le double du nombre de commissaires précités (16 titulaires / 16 suppléants).

Les désignations de TRENTE DEUX commissaires (seize titulaires et seize suppléants) sont les suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1) Franck GILME	1) Stéphanie PENET
2) Jean MOTUELLE	2) Michel MATHON
3) Romain WAQUET	3) Emmanuel CATTEAU
4) Michel COUVREUR	4) Jeannick HENNEGUELLE
5) Jean-Marie ZAHM	5) Alexandre SAUVAGE
6) Annick CASTELEIN	6) Sylvain LAMBLIN
7) Patrick BOSSUT	7) Angélo CONTRAFATTO
8) Nadine CELEREAU	8) Fatma TAHIRI
9) Laurence DERUWEZ	9) Mehdi IDRISIMACHICHI
10) Didier FROIDURE	10) Michel PETILLON
11) Marc NYS	11) Arnaud CATRICE
12) Jean-Marc HELART	12) Luc HONORE
13) Etienne FORTRYE	13) Michel PUGLIESE
14) Gérald HOLT-HUGHES	14) Stéphane VANDEVIVERE
15) Eric ZAJDA	15) Pierre GUILLEMAUD
16) Willy LAMBLIN	16) Sébastien VANWALLEGHEM

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 21 septembre 2020.

M. LE MAIRE –

En Commission plénière, a été évoquée la possibilité de procéder par vote(s) à main levée. Etes-vous toujours d'accord ? (Aucune remarque).

- CESAP (Commission Extra-Municipale du Sport et des Activités Physiques)

Nous vous proposons de désigner nos collègues ci-après :

Simon BEAUMONT – Antonio DA SILVA – Dany DELBECQUE – Anne THOREZ – Julien MARIEN – Romain WAQUET – Mathieu LECLERCQ.

- CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Je ne vais pas procéder à la lecture de cette liste, que vous avez sous les yeux et qui comporte 16 noms de titulaires et 16 noms de suppléants. Cette liste sera soumise à la CCID qui fera son choix et nous en informerons les personnes (retenues ou non retenues).

Je sou mets ces deux listes à votre vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie

1.03 - CONSEIL MUNICIPAL - Fonctionnement - Règlement intérieur

En application de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Un groupe de travail composé d'élus et de techniciens municipaux s'est réuni le 14 août 2020 pour émettre des suggestions permettant ainsi d'amender le précédent règlement avant son adoption définitive.

Dès lors, où aucune proposition ou suggestion particulière n'a été émise, nous vous proposons d'adopter le règlement intérieur joint à la présente délibération, pour la durée du mandat 2020-2026.

Bien évidemment, celui-ci est susceptible d'être révisé en fonction des modifications réglementaires.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2020***

M. LE MAIRE –

Comme vous le savez, à chaque mise en place d'un Conseil Municipal et pour ce mandat 2020/2026, il est nécessaire de revisiter le règlement intérieur. Les services et des élus ont « cogité » sur son évolution.

Ce règlement intérieur était déjà bien ficelé ; il y a eu quelques ajouts majeurs notamment sur la diffusion sur les réseaux, sur la page Facebook en live, sur le changement de salle avec la désignation de l'Atrium (il a fallu demander l'autorisation au Préfet pour pouvoir siéger dans cette salle) et des précisions sur la place accordée (espaces compris) aux textes des tribunes politiques dans le Roncq Mag' (je rappelle que ce sont 3.300 caractères).

Voilà les points qui ont été rajoutés.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Cela ne concerne pas le règlement intérieur mais je tenais à vous remercier de m'avoir demandé de siéger au Conseil d'Ecole de l'Ecole Municipale de Musique.

Toutefois, dans ce règlement intérieur, on parle des commissions ; on en a débattu en Commission plénière pour notre part et nous l'avions également proposé, au cours de la campagne électorale : créer plusieurs commissions plénières par rapport à des thématiques.

En lisant la presse, par exemple à Bondues cela existe même si l'opposition n'est pas tout à fait satisfaite de ce qu'il en est.

Je l'ai relevé aussi sur Wervicq.

Donc pourquoi pas sur Roncq ?

Vous nous avez dit : *on peut travailler en parallèle.*

Parallèle veut dire non pas ensemble mais « double boulot » pour essayer de trouver « un commun accord ».... Or, quand on réunit une commission plénière une semaine avant exceptionnellement, quinze jours avant un Conseil Municipal, on ne peut plus rien bouger.

Rien que sur ce principe, nous voterons contre ce règlement intérieur.

M. LE MAIRE –

Vous parlez des commissions et commissions annexes.

Aujourd'hui, je préfère avoir l'ensemble des personnes en plénière pour discuter sur les différents points sachant que le groupe « Ensemble pour Roncq » travaille (je ne sais pas si votre groupe travaille... certainement, je ne vais pas remettre en cause votre travail et votre investissement). Pour ma part, j'invite quand c'est nécessaire dans ces groupes de travail aussi bien des membres du Conseil Municipal que des gens extérieurs pour nous permettre d'avoir une meilleure contribution.

Comme je vous l'ai dit la dernière fois, ces groupes de travail sont un peu des commissions. Appeler une commission pour une commission et se réunir dix fois sur le même sujet, je pense qu'il est bon que tout le monde ait une vision sur l'ensemble des délibérations. Il n'y a jamais 40 délibérations à voter et, en réunion plénière, on sait quelles délibérations vont passer, on en connaît le contenu, vous recevez les documents bien avant la réunion et s'il y a nécessité de rectifier ou de dialoguer sur un point, mes services et l'ensemble des élus

sont à votre disposition pour en discuter. Et vous le savez bien ; vous avez pu constater que les réponses arrivent assez rapidement quand nous sommes sollicités.

Bien évidemment, nous n'avons pas la même vision sur certains points mais, sur d'autres, nous partageons la même vision.

Aujourd'hui, je pense que la commission plénière a tout son intérêt dans l'efficacité et surtout le partage des informations au sein du Conseil.

M. ZAJDA –

On est d'accord : on partage les informations juste avant le Conseil Municipal.

C'est un bis repetita du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE –

Pas du tout ; je viens de vous dire que vous recevez les informations bien avant et qu'il y a toujours possibilité de dialoguer. Aujourd'hui des groupes de travail travaillent entre autres sur la sécurité routière, sur le sport et d'autres sujets de ce type.

Je ne dispose pas de vos propositions. Depuis le mois de mars, vous n'avez jamais fait de propositions autres que sur des sujets sur lesquels vous avez mis le doigt pour essayer d'agiter. Hormis cela, je n'ai pas de proposition sur gérer la mobilité dans Roncq, comment travailler ensemble sur l'environnement...

Nous, nous avançons.

Nous, nous travaillons.

Je ne sais pas si vous, vous avancez.

C'est en avançant que cela nous permettra de soumettre des projets ou des éléments soit en Conseil, soit en Commission plénière, soit dans des discussions.

M. ZAJDA –

Certes, Monsieur le Maire, vous nous communiquez les éléments que nous vous demandons. Mais le fait est que vous disposez des moyens de la mairie derrière vous, mais pas nous. Forcément, nous ne pouvons pas apporter la même pertinence.

M. LE MAIRE –

Ne vous plaignez pas des moyens mis à votre disposition, notamment dans la salle que vous occupez, j'y ai rarement vu des occupants.

On vous met à disposition tout le matériel nécessaire. Je ne pense pas que l'opposition soit maltraitée à Roncq, bien au contraire. On fait en sorte que vous puissiez travailler dans les meilleures conditions.

C'est pourquoi je demande aux services de répondre très rapidement à vos sollicitations et, si vous avez la nécessité de vous rassembler, la salle (qui est rarement occupée) est à votre disposition tous les jours de la semaine.

M. ZAJDA –

Tout à fait mais nous utilisons aussi d'autres salles de réunion, que vous nous mettez à disposition. Je ne parlais pas de ce type de moyen.

M. LE MAIRE –

Et tous les services sont à votre disposition pour vous communiquer des éléments. Vous le savez et vous en avez eu la preuve il y a encore quelques jours.

S'il n'y a pas d'autre question, je soumetts le règlement à votre vote. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq autrement »

1.04 - PERSONNEL MUNICIPAL - Tableau des effectifs - Actualisation

Le dernier tableau des effectifs du personnel issu de notre délibération du 25 mai 2020 (n° 25/05/2020/15) nécessite des ajustements.

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
------------------	------------	-----------------------	-------------------	------------------------	-------------	----------

FILIERE ADMINISTRATIVE						
Emplois fonctionnels						
Directeur Général des Services	A	1	1			
CATEGORIE A						
Cadre d'emplois des Attachés						
Attaché hors classe	A	1	0			
Attaché Principal	A	4	3		- 1 (1)	
Attaché	A	0	0			
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Rédacteurs						
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	2	2			+ 3 (2)
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	5	4		- 1 (3)	
Rédacteur	B	2	2			
CATEGORIE C						
Cadres d'emplois des Adjoints Administratifs						
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	10	9			+ 2 (4)
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	10	9		- 1 (5)	+ 1 (6)
Adjoint Administratif	C	10	9	1	- 2 (7) dont 1	+ 1 (7)
FILIERE TECHNIQUE						
CATEGORIE A						
Cadre d'emplois des Ingénieurs						
Ingénieur hors classe	A	1	1			
Ingénieur Principal	A	2	1			
Ingénieur	A	1	1			
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Techniciens						
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	3	3			+ 1 (8)
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	2	2		- 1 (9)	
Technicien	B	0	0			
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise						
Agent de Maîtrise Principal	C	10	9			+ 2
Agent de Maîtrise	C	16	14			(10)
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques						
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	1	- 2 (12)	+ 3
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	19	18	2	- 1 (14)	(11)
Adjoint Technique	C	24	24			+ 3
						(13)
						+ 1
						(15)
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)						
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	3	3			+ 2
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	C	2	2			(16)
	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non	Suppression	Création

CADRES D'EMPLOIS		es	s	complet		
<p align="center"><u>FILIERE CULTURELLE</u> <u>CATEGORIE B</u> Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique</p>						
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe	B	9	8	4	- 2 (17)	+ 1 (18)
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	B	2	2	1		
Assistant d'Enseignement Artistique	B	0	0			
<p align="center"><u>CATEGORIE C</u> Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine et des Bibliothèques</p>						
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1			
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	C	2	2			
Adjoint du Patrimoine	C	2	2	1		
<p align="center"><u>FILIERE SPORTIVE</u> <u>CATEGORIE B</u> Cadre d'emplois des Educateurs des APS</p>						
Educateur des APS Principal 1 ^{ère} classe	B	3	3			+ 1
Educateur des APS Principal 2 ^{ème} classe	B	2	2			+ 1
Educateur des APS	B	1	1			(19) + 1
<p align="center"><u>FILIERE ANIMATION</u> <u>CATEGORIE B</u> Cadre d'emplois des Animateurs</p>						
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	B	0	0			+ 1
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	B	0	0			(20)
Animateur	B	0	0			
<p align="center"><u>CATEGORIE C</u> Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation</p>						
Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} classe	C	0	0			
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1			
Adjoint d'Animation	C	0	0			
<p align="center"><u>FILIERE POLICE MUNICIPALE</u> <u>CATEGORIE B</u> Cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale</p>						
Chef de service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe	B	0	0			+ 1
Chef de service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1			(21)
Chef de service de Police Municipale	B	0	0			

CADRES D'EMPLOIS	Catégorie s	Effectifs budgétaires	Effectif s pourvu s	Dont Temps non complet	Suppression n	Création
------------------	-------------	-----------------------	---------------------	------------------------	---------------	----------

<u>CATEGORIE C</u>						
Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale						
Brigadier-Chef Pal de Police Municipale	C	1	1			
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	5	5			

EMPLOIS CONTRACTUELS ET CDI

CONTRATS A DUREE INDETERMINEE

CADRES D'EMPLOIS	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Création ou suppression
<u>FILIERE TECHNIQUE</u> <u>CATEGORIE C</u> Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Adjoint Technique	1	1	1	
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u> <u>CATEGORIE B</u> Cadre d'emplois des Rédacteurs Rédacteur	1	1		
<u>CHARGE DE COMMUNICATION</u>	1	1		

CONTRACTUELS

Cadres d'emplois	Catégorie	Article/alinéa Loi du 26/1/1984	Postes budgétaires	Postes pourvus	Création ou suppression
Adjoints Administratifs	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité	3	0	
Adjoints Techniques	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité 3-1 Remplacement agents indisponibles	37	34	
Agents de Maîtrise	C	3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	1	0	
Technicien	B	3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	0	0	
Educateurs des APS	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité	2	2	+ 1 (22)
Adjoints du patrimoine	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité	1 TC 5 TNC	1 TC 4 TNC	
Assistants d'Enseignement Artistique	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité	10 TNC	9	

COLLABORATEUR DE CABINET

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinéa Loi du 26/1/1984	Postes budgétaires	Postes pourvus	Création ou suppression
	A	Article 110	1	1	

Le Comité Technique a été informé de ces nouvelles dispositions au cours de sa séance en date du 24 septembre 2020.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 21 septembre 2020.

M. LE MAIRE –

Il s'agit d'une actualisation. Lors de la commission plénière ainsi que dans les documents que vous avez reçus, vous avez pu y trouver les différentes suppressions de postes, créations de postes et transferts de postes.

Je ne sais pas si ce tableau des effectifs pose encore des interrogations sachant qu'il a été soumis au Comité Technique récemment et approuvé.

Sans question, ni remarque, je le soumets au vote. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq autrement »

1.05 - PERSONNEL MUNICIPAL - Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Ajustement

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu du principe de parité entre la Fonction Publique Territoriale (FPT) et la Fonction Publique d'Etat (FPE), le régime indemnitaire fixé par les assemblées délibérantes ne doit pas être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires d'Etat.

Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale actualise les équivalences des différents cadres d'emplois de la FPT avec ceux de la FPE en créant des corps équivalents transitoires à la Fonction Publique d'Etat.

Cette actualisation permet donc le déploiement du Régime Indemnitaire qui tient compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), notamment pour le cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux qui n'était jusqu'alors pas encore concerné par ce dispositif.

En conséquence, la délibération du 2 juin 2016 (n°02/06/2016/28) relative à la mise en œuvre du RIFSEEP au sein de la Ville de RONCQ est modifiée pour intégrer ce cadre d'emplois.

Le décret du 20 mai 2014 a instauré dans la Fonction Publique d'Etat un nouveau régime indemnitaire qui vise à valoriser principalement l'exercice des fonctions et qui a également pour objet de rationaliser et de simplifier le paysage indemnitaire.

Le RIFSEEP est composé de deux parties :

- une part fixe : L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions. Elle repose d'une part sur la formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
- une part variable et facultative : Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent.

L'IFSE :

Cette indemnité tient compte de la place de l'agent dans l'organigramme et de son expérience professionnelle. Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonction au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, ce nouveau régime indemnitaire est applicable aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
- agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Chaque part de l'IFSE correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXI
Groupes 1	Directeur(trice) d'un service	36 210 €

Les montants maximaux évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ;
- au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation...). Cette obligation de réexamen n'implique pas nécessairement une revalorisation du régime indemnitaire ;
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

- En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) → l'IFSE suivra le sort du traitement ;
- Pendant les congés annuels, les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption → l'indemnité sera maintenue intégralement ;
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie → l'IFSE est suspendue.

L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise sera versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail.

LE CIA :

Ce complément indemnitaire tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent. Sont appréciés notamment :

- le parcours professionnel de l'agent avant l'arrivée sur son poste
- sa capacité à exploiter l'expérience acquise quelle que soit son ancienneté (diffusion de son savoir à autrui, force de proposition...)
- les formations suivies (en distinguant celles liées au poste, les formations transversales, les formations de préparation aux concours ou examens...)
- la connaissance de son environnement de travail (fonctionnement de la collectivité, relations avec des partenaires extérieurs, avec les élus...)
- l'approfondissement des savoirs techniques
- la réalisation d'un travail exceptionnel.

Dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, ce nouveau complément indemnitaire est applicable aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
- agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Chaque part du CIA correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANTS ANNUELS MAXI
Groupe 1	Directeur(trice) d'un service	6 390 €

Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

- En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) → le CIA suivra le sort du traitement ;
- Pendant les congés annuels, les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption → le complément sera maintenu intégralement ;
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie → le CIA est suspendu.

Le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement en une seule fois et sera proratisé en fonction du temps de travail.

L'IFSE et le CIA sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

L'IFSE est en revanche cumulable avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement)
- les dispositifs d'intéressement collectif
- les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA,...)
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes...)
- la prime de responsabilité.

La part facultative, le CIA, étant conditionnée par la mise en œuvre de l'entretien professionnel, 10 % du régime indemnitaire actuel de chaque agent seront versés en Décembre de chaque année sous réserve d'avoir atteint les objectifs fixés par la Direction. Le bilan de l'année écoulée sera effectué lors des entretiens professionnels annuels. Les 90 % restants seront transférés sur l'IFSE.

L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Pour les cadres d'emplois concernés par la présente délibération et celles des 2 juin 2016, 21 décembre 2017 et 4 février 2019, modifiée par celle du 27 mai 2019 (respectivement n°02/06/2016/28 - n°21/12/2017/62 - n°04/02/2019/02 et n°27/05/2019/23), toutes les dispositions antérieures portant sur des primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir sont abrogées. Néanmoins, les dispositions antérieures sont maintenues pour les cadres d'emplois qui ne sont pas encore concernés par l'application de ce nouveau régime indemnitaire.

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'instaurer ce nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux.

Le Comité Technique a été informé de ces nouvelles dispositions lors de sa séance en date du 24 septembre 2020.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2020.***

M. LE MAIRE –

Au niveau des services de l'Etat, on s'adapte par rapport au RIFSEEP et à sa mise en place pour l'ouvrir au cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux qui jusqu'alors n'était pas encore concerné par ce dispositif.

Il vous est demandé ce soir de pouvoir attribuer le RIFSEEP à ces agents territoriaux.

Sans question particulière, je sou mets la délibération à votre vote. Qui est pour

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq autrement »

1.06 - CONSEIL MUNICIPAL - Personnel municipal - Prime exceptionnelle Covid-19

L'état d'urgence sanitaire décrété le 23 mars 2020 a conduit les services publics à s'adapter à la crise sanitaire liée au Coronavirus afin de continuer à assurer les missions essentielles auprès de nos concitoyens.

En effet, le personnel municipal s'est mobilisé, durant cette pandémie, pour répondre aux besoins des Ronquois et des Ronquoises notamment pour assurer leur sécurité, la livraison des repas à domicile, le nettoyage de la Ville, le service minimum de garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, la distribution des masques à la population,...

Certains agents, dont l'activité ne permettait pas l'exercice du télétravail, se sont même portés volontaires pour aider les services en contact avec la population.

Dans ce contexte, le Gouvernement a publié un décret (n° 2020-570 du 14/05/2020) permettant aux Collectivités de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 pour assurer la continuité des services publics.

Les modalités d'attribution de cette prime doivent être définies par délibération du Conseil Municipal. Les bénéficiaires de la prime, le montant alloué et les modalités de versement seront quant à eux déterminés par l'autorité territoriale.

Cette prime pourra être versée aux fonctionnaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé.

Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

De plus, elle est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et contributions sociales.

Le montant de la prime est modulable, d'un montant maximum de 1.000 €. Elle sera versée au mois de novembre 2020, au prorata des jours travaillés sur la période de confinement soit du 17 mars au 10 mai 2020, pour les agents éligibles aux critères d'attribution.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valoriser le travail des agents qui ont assuré des missions essentielles à la continuité des services publics, en contact direct avec la population pendant la période de confinement, en leur attribuant cette prime exceptionnelle.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

Le Comité Technique a été informé de ces nouvelles dispositions lors de sa séance en date du 24 septembre 2020.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2020.***

M. LE MAIRE –

Nous avons soumis cette proposition au Comité Technique qui l'a approuvée dans son ensemble.

Comme nous le demandait l'Etat, nous avons voulu accompagner les agents qui s'étaient mobilisés pour assurer la continuité du service public. Cette délibération vous est soumise, ce soir, pour permettre la mise en place de cette prime exceptionnelle.

Le décret permet aux Collectivités de verser une prime exceptionnelle aux agents ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services.

La prime est d'un montant maximum de 1.000 €.

Les bénéficiaires en sont les fonctionnaires, agents contractuels de droit public et de droit privé.

Cette prime, qui fera l'objet d'un versement unique et non reconductible, est exonérée d'impôts sur les revenus, de cotisations et de contributions.

Quelle a été la procédure suivie par la Ville qui décide de verser cette prime ?

Nous avons consulté le Comité Technique le 24 septembre.

Nous vous soumettons la délibération ce soir pour les modalités d'attribution.

L'autorité territoriale détermine les bénéficiaires, le montant attribué et les modalités de versement avec application sur la paie de novembre 2020.

Nous avons proposé au Comité Technique qui l'a approuvé : les bénéficiaires sont les agents ayant assuré des missions essentielles à la continuité du service public en contact direct avec la population pendant la période de confinement, personnes ayant potentiellement pris des risques pour leur santé.

Les services concernés sont la Police Municipale, les agents assurant la livraison des repas à domicile mais aussi les volontaires des autres services (je salue l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées), le personnel des écoles ayant assuré le service minimum de garde des enfants, les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, les personnels mobilisés pour la distribution des masques à la population, les agents mobilisés pour le nettoyage de la Ville.

Le montant maximum de 1.000 € sera versé au prorata des heures travaillées au contact de la population durant la période du 17 mars au 10 mai 2020.

Le calcul du taux horaire sur le temps de travail maximum des agents présents à temps plein sur le terrain. Pour exemple, un agent ayant effectué 230 h recevra 1.000 € soit 4,35 €/h.

Sont concernés 76 agents.

Le montant prévisionnel pour la Ville s'élève à 15.700 €.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Je n'ai pas de question, Monsieur le Maire.

J'interviens simplement pour féliciter les équipes qui ont travaillé « sur le front » ainsi que les personnels en télétravail pour permettre le bon fonctionnement de notre Commune.

Nous approuvons cette délibération.

M. LE MAIRE –

Merci pour vos félicitations.

Je tiens également à saluer l'ensemble des équipes, agents ou élus. Il est important que l'on se soit mobilisé et que l'on se mobilise encore ; nous ne connaissons pas le contenu des

arrêtés préfectoraux qui arriveront dans les prochaines heures ou prochains jours ; il nous faut être vigilants.

Administrer une ville compte tenu de cette crise sanitaire demande un investissement du quotidien des agents, des élus, de nos partenaires.

Je salue toutes les personnes qui permettent de faire respecter les gestes barrières, de faire respecter les règles et ainsi permettre à tous de poursuivre leurs activités. L'important, c'est aussi de pouvoir continuer nos activités, de pouvoir nous réunir ici pour le Conseil Municipal mais aussi de pouvoir accompagner tous ceux qui viennent dans nos écoles, dans nos services publics.

Soyons encore vigilants.

Prenons soin de nous mais aussi des autres.

Je vous remercie à nouveau pour votre engagement qui fait que notre Ville continue à vivre et, avec l'ensemble des agents, permet le passage de cette crise de la meilleure des façons.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Je voudrais ajouter : il faut bien montrer l'exemple. En effet, on voit trop souvent, même à la télévision, des élus ou autres personnes qui portent leur masque au niveau du menton ou sous le nez.

M. LE MAIRE –

Je peux vous assurer que nous y sommes vigilants. Le premier concerné, c'est moi-même.

Tout le monde le sait mais c'est valable pour toutes les règles ; il faut faire en sorte qu'elles soient respectées.

C'est aussi dans le quotidien quand on voit des actes d'incivilité. Le rôle des agents, des élus mais aussi bien sûr de l'ensemble des concitoyens, c'est de respecter ces règles.

Nous continuerons à être vigilants et à montrer l'exemple pour être plus sereins dans notre Administration et dans la gestion de cette crise.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Pour démontrer que nous ne sommes pas toujours en train de critiquer, hormis le principe que l'on n'avait pas forcément communiqué en amont, nous n'avons jamais critiqué la politique menée sur le Covid.

Pour nous, il n'y a pas toujours de bonnes solutions ; on fait avec les moyens du bord, avec les éléments dont on dispose.

Je tenais à signaler que nous étions solidaires sur ce point.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie pour votre solidarité. J'espère qu'elle sera préservée durant toute cette période voire au-delà.

Nous restons des élus. Que l'on soit dans l'opposition ou dans la majorité, nous sommes là pour travailler ensemble et continuer à bien administrer cette Ville.

Peut-être sommes-nous en désaccord sur certains dossiers mais, sur ces points précis, il faut faire front et faire en sorte de passer ces moments difficiles côte à côte pour permettre que tout le monde s'en sorte.

Ce n'est peut-être pas le même exemple partout mais, à Roncq, c'est vrai, tout va bien. Il y a eu quelques quiproquos sur certains points au début. Les choses ont été remises en place et on a essayé de faire en sorte que tout se passe bien ; je le salue aussi. Merci.

Je porte aux voix cette délibération qui permettra de verser une prime aux collaborateurs qui se sont investis ; je ne remets pas en cause les autres collaborateurs parce que le service public a été maintenu de même que les salaires. L'ensemble des collaborateurs ont été présents (sauf en télétravail ou à faire d'autres choses).

Dans le cas présent, c'est vraiment mettre en avant les gens qui ont été sur le terrain pour accompagner notre population.

Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie pour les intéressés.

1.07 - COMPTABLE DE LA COMMUNE DE RONCQ - Demande de remise gracieuse - Avis du Conseil Municipal
--

Sous le motif en substance, d'un paiement sans l'accord de l'assemblée délibérante, la Chambre Régionale des Comptes (CRC), par jugement du 23 juillet 2020, a déclaré le précédent comptable public de notre Commune, Monsieur Jean-Michel LENGLET, débiteur d'une somme de 19 094,22 €, montant qui correspond aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) versées en 2017 à cinq agents de notre police municipale.

Une remise gracieuse du Ministre de l'Action et des Comptes Publics est néanmoins susceptible d'intervenir après avis du Conseil Municipal.

Dans ce contexte, le développement ci-après témoigne d'un manquement du comptable qui en réalité, n'a pas causé de préjudice financier pour la Commune, le défaut d'accord du Conseil Municipal, purement formel et en pratique comparable à une erreur matérielle par défaut de mise à jour, n'ayant pas précisément lésé les intérêts patrimoniaux de la Ville.

En effet, la délibération du 18 décembre 2003 (n°18/12/2003/63) qui a défini le régime indemnitaire de la Commune, désigne un certain nombre de grades, par filière, susceptibles d'effectuer des heures supplémentaires. Néanmoins relève la CRC, elle ne fixe pas au sens de la réglementation la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires. De plus ajoute la CRC, ni la filière « police municipale » ni les ASVP (Agent de Sécurité de la Voie Publique) n'y sont cités.

Aussi, au vu des états liquidatifs d'IHTS produits pour les cinq agents concernés, qui ne font référence qu'à des grades et non à des emplois, le comptable aurait dû relever l'incomplétude des pièces à sa disposition. A défaut constate la CRC, le comptable engage sa responsabilité et le préjudice financier pour la Commune est établi car il y a règlement d'une dépense indue se traduisant par un appauvrissement patrimonial.

En d'autres termes, le paiement des heures supplémentaires a bénéficié à des personnels désignés comme relevant des catégories B ou C de la Fonction Publique, soit les catégories effectivement visées par la délibération de 2003, mais l'appartenance des agents en question au corps des ASVP ou à la filière « police municipale » non repris par la délibération de 2003, interdisait le versement.

Pourtant à cet égard, il est utile de rappeler que l'assemblée réunie le 18 décembre 2003 ambitionnait clairement d'englober toutes les catégories B et C de notre Commune quel que soit le grade ou la filière, l'absence de référence à la filière « police municipale » ou aux ASVP dans la délibération de 2003 ne résultant pas d'une volonté délibérée d'exclure ces seuls métiers du bénéfice des IHTS (cela aurait autrement et pour le moins mérité une explication dans le corps de la délibération) mais s'expliquant simplement par l'absence, à l'époque, de ces profils dans nos effectifs.

D'ailleurs, le problème soulevé par la CRC du manque de précisions de notre délibération de 2003 a été pallié par la décision du 22 juin dernier qui approuve, au-delà des filières et grades bénéficiaires, l'ensemble des emplois susceptibles de se voir verser des IHTS. Parmi les bénéficiaires, sont à présent fléchés la filière policière ainsi que l'emploi de policier municipal (les ASVP ne sont pas cités, ils ne sont plus présents dans nos effectifs).

A l'issue de cet exposé qui confirme la volonté du Conseil Municipal d'accorder le principe des IHTS à l'ensemble des effectifs si toutefois ils s'inscrivent dans le cadre des catégories B et C, et en rappelant à la décharge du comptable, que les états liquidatifs ne mentionnaient pas l'affectation des agents concernés à la police municipale, que la charge était effectivement inscrite au budget de la ville et que le paiement est intervenu après service fait, il vous est proposé de confirmer l'absence de préjudice financier pour la Commune de Roncq et ainsi d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse à formuler par le comptable auprès du Ministre.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2020.**

M. LE MAIRE –

Cette remise gracieuse est une possibilité qui nous est donnée par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics après avis du Conseil Municipal.

Si nous faisons cette demande de remise gracieuse, ce n'est pas ni une erreur matérielle ni un préjudice pour la Ville.

En fait, nous avons voulu mettre en place un dispositif en direction de la Police Municipale qui, dans les faits, n'a pas été retranscrit convenablement par l'autorité supérieure.

La demande m'a été faite directement par l'ancien Comptable Public de la Ville de Roncq. Je souhaiterais qu'il y ait unanimité sur cette demande ; ce serait reconnaître qu'il n'y a pas de préjudice de la Ville.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, nous transmettrons cette délibération à notre ancien Comptable Public et je vous remercie pour lui.

1.08 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Convention de financement des Obligations de Service Public (O.S.P) avec la SCIC « Kaléide » - Consolidation des comptes pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 - Avenant n° 17

Par délibération n° 10/12/2018/66 et n° 27/05/2019/39 en date des 10 décembre 2018 et 27 mai 2019, notre assemblée délibérante s'est prononcée favorablement à une compensation prévisionnelle de 718 000 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 dans le cadre de la convention de financement des Obligations de Service Public (C.O.S.P) conclue entre la Ville de Roncq et la SCIC KALÉIDE en matière d'accueil de la petite enfance.

Il nous appartient donc ce soir de procéder à la consolidation des comptes pour la période concernée.

Après analyse détaillée des documents financiers remis par la SCIC KALEIDE (bilan et compte d'exploitation, rapport du Commissaire aux Comptes), l'arrêté des comptes (consolidation) au 31 décembre 2019, laisse apparaître un résultat excédentaire d'un montant total de 7 844 €. Celui-ci fera l'objet d'une reprise intégrale au profit de la Ville.

Il vous est donc proposé de consolider le financement municipal définitif ainsi qu'il suit :

- période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 : **710 156 €**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 17 à la convention de financement des Obligations de Service Public (OSP).

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2020.**

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, je vous en prie.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vous rappelle que nous avons délibéré le 10 décembre 2018 et le 27 mai 2019 pour fixer un financement provisionnel à hauteur de 718.000 € conformément à la convention de financement des Obligations de Service Public, pour l'exercice 2019.

Ce soir, nous devons consolider par voie d'avenant.

L'arrêté des comptes au 31 décembre 2019 fait apparaître un solde de gestion excédentaire d'un montant de 7.844 € au niveau de la SCIC Kaléide.

Après analyse des documents financiers transmis par cette structure (bilan et compte d'exploitation) il a été décidé que ce solde excédentaire ferait l'objet d'un reversement intégral au profit de la Ville.

Ainsi donc versement provisionnel 718.000 €

Nous retirons 7.844 €

Ce qui nous permet d'avoir un financement consolidé définitif pour l'année 2019 à hauteur de 710.156 €.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

En préparant de notre côté le Conseil Municipal, nous pensions voter cette délibération puisque, statutairement, on a déjà fait plusieurs fois des reprises d'un résultat positif de Kaléide. Toutefois, j'ai repris les propos de la CRC qui parlait de « bénéfice raisonnable » qui pouvait exister au sein de cet organisme.

On en a débattu en Commission, en évoquant le fait que Kaléide avait d'autres revenus et que cet organisme pouvait également avoir un résultat bénéficiaire.

Pour autant, je pense ne pas me tromper en disant que le versement de Roncq représente la plus grosse partie de ses revenus. On prive Kaléide de 1 % de résultat positif sur son activité avec la Ville de Roncq. Vous disiez qu'il y avait peu de marge de manœuvre mais ce dernier a également peu de marge de manœuvre pour pouvoir se développer et pouvoir trouver d'autres solutions pour 2023, quand ils ne seront plus en contrat avec la Ville de Roncq.

M. LE MAIRE –

On avait de grands espoirs dans la SCIC, c'était une structure qui devait permettre à cette coopérative de se développer et l'apport de la Ville devait diminuer. C'était la finalité.

Nous avons toujours été clairs sur le sujet.

Quand nous avons voté ce principe, j'étais encore Adjoint ; la volonté de la Ville était vraiment que la SCIC Kaléide rayonne au-delà de Roncq. Ils ont obtenu un petit marché sur la jeunesse dans une autre Ville mais rien d'autre.

Je pense qu'il faut, aujourd'hui, les inciter à se retrousser les manches pour conquérir des marchés comme le font d'autres SCIC.

La coopération, c'est bien mais elle ne doit pas être que publique mais surtout privée.

Aujourd'hui c'est tout le dialogue que nous avons avec la SCIC Kaléide : que proposez-vous pour évoluer ?

On peut être actionnaire et participer pleinement à l'effort mais, à un moment, il faut dire clairement où on veut arriver. Quand la Ville fait des efforts (c'est relaté par la CRC) sur la masse salariale, sur la gestion, sur les mutualisations, on demande aussi à nos partenaires de faire des efforts.

Dans le cas présent, M. GILME a une feuille de route et s'il y a écrêtement du financement, on va y aller progressivement ; on n'en est pas à supprimer 25 ou 30 % des fonds mais on essaie de consolider tout cela pour permettre une évolution de la SCIC : ne pas se reposer sur les acquis mais avoir une projection sur l'avenir pour que cette SCIC puisse rayonner comme nous en avons l'espoir il y a quelques années.

Monsieur GILME.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à rappeler (vous l'avez dit, Monsieur le Maire) le principe de la SCIC :

- la Ville finance la Petite Enfance ;
- la SCIC peut démarcher pour trouver d'autres marchés tels que la Jeunesse.

Dans ce qui a été constitué au point de départ, la SCIC devait prendre son indépendance par les marchés Jeunesse. Il s'avère que la SCIC a du mal à prendre cette indépendance.

L'argent que nous mettons dans la Petite Enfance, c'est l'argent de la Ville ; ce sont des deniers publics.

Lorsque nous reprenons le bénéfice, nous laissons une enveloppe de 710.156 € sur l'exercice 2019.

Sur l'exercice 2020 et deux ans auparavant nous l'avions dit à la SCIC, le budget sera de 700.000 € qui est le budget d'équilibre pour la SCIC. C'est ce qui est juste pour qu'ils puissent fonctionner au niveau de la Petite Enfance.

J'attire l'attention : ce sont des deniers publics.

Nous devons donc faire attention ; nous devons trouver un juste équilibre et, pour la Petite Enfance, c'est 700.000 €. Nous ne sommes pas là pour financer ; la SCIC doit vivre d'elle-même. Et comme nous avons pu le lire dans le rapport, ce concept aujourd'hui ne pourra malheureusement pas durer. Il va falloir qu'ils évoluent dans les années à venir et qu'ils trouvent un nouveau mode de fonctionnement.

De là à dire que nous ne laissons pas de marge de manœuvre, je ne suis pas d'accord !

Nous laissons 710.000 €.

Depuis deux ans, nous leur disons que l'équilibre est à 700.000 € alors que nous sommes encore à 710.000 €. Il n'y a donc pas de souci sur ce point.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Vous savez très bien que les marges de manœuvre, c'est sur le résultat positif.

Les 710.156 € correspondent aux charges qui sont compensées par la Commune dans le cadre du contrat avec la SCIC. Il n'y a pas de bénéfice supplémentaire autre que les 7.844 € que vous ne leur laissez pas pour pouvoir se développer.

Je rappelle aussi que la SCIC Kaléide avait un marché public avec la Ville de Roncq qui a été rebouté également. Je pense que c'est très préjudiciable pour eux et pour leur développement.

M. LE MAIRE –

On reste dans le cadre de l'OSP et le marché public, qui a été perdu, fait partie de la vie des structures quand il y a appels d'offres et autres.

Aujourd'hui je ne remets pas en cause le prestataire que nous avons choisi, bien au contraire, il faut qu'il se développe.

C'est quand même plus de 710.000 € qui lui sont versés chaque année. Il faut aussi comprendre que pour la Ville de Roncq, comme le rappelait M. GILME, ce sont des deniers publics.

Vous seriez le premier à dire qu'il y a favoritisme... Non, nous faisons attention et nous respectons l'OSP.

M. ZAJDA –

Favoritisme... c'est un service public pour la Petite Enfance !

Dans quelques années, on n'y est pas encore et vous les avez prévenus, il n'y aura plus ce service public pour la Petite Enfance...

M. LE MAIRE –

Il y aura toujours un service !

M. ZAJDA –

Ils ne sont pas éternels ; c'est ce que vous avez laissé entendre.

M. LE MAIRE –

Il y aura toujours un service mais il faut revoir l'ensemble.

Il faut regarder avec les prestataires arrivés récemment, comme le rappelait M. GILME. Le secteur s'est développé. Aujourd'hui, il faut en tenir compte et essayer de faire en sorte que cela se passe au mieux.

Monsieur GILME.

M. GILME –

Je ne peux pas vous laisser dire. Vous confondez d'un côté ce qui relève de l'OSP et de l'autre ce qui est de l'ordre d'un marché public.

Que voulez-vous que l'on donne : 800.000 €... 900.000 €... ?

De cette façon on financera leur recherche, leur développement, ils pourront se positionner sur le marché... Attendez ! on ne peut pas faire n'importe quoi ; on ne peut pas mélanger les choses.

Il y a un cadre. C'est la loi ; je vous l'ai expliqué.

Mais je réfléchis à une autre méthode parce que vous ne comprenez pas.

M. ZAJDA –

On ne comprend jamais rien de toute façon.

M. GILME –

C'est une SCIC composée d'un marché public et d'une OSP.

Nous sommes d'accord ?

On ne mélange pas les choses.

Nous finançons la Petite Enfance (c'est l'OSP) et l'équilibre est à 700.000 €.

Nous ne finançons pas le développement ; c'est à la SCIC à trouver des marchés. Ce n'est pas nous qui devons le faire.

M. ZAJDA –

Je n'ai jamais dit le contraire : c'est à eux de le faire mais ils ont besoin de moyens et la CRC n'interdit pas de laisser une très faible réserve (1 % franchement, ce n'est pas énorme) ; je suis désolé.

M. LE MAIRE –

C'est aussi dans leur gestion interne.

Cela fait des années qu'on leur donne de l'argent public.

Ce n'est pas faute de le leur avoir rappelé dès 2017 : nous étions dans les bureaux de Kaléide avec M. le Directeur Général des Services pour leur expliquer ce que nous voulions.

Ils avaient beaucoup de projets à ce moment-là qui, finalement, n'ont pas abouti ; c'est malheureux. Il faut continuer à y travailler.

C'est un peu comme pour les associations, si l'on reprend l'image de la CRC : on n'est pas un guichet. On parle de projets depuis la mise en place de la SCIC.

Ne nous accusez pas de mettre des bâtons dans les roues de la SCIC.

Il faudrait plutôt féliciter notre volonté de donner les moyens d'évoluer à la SCIC mais on constate que le résultat n'est pas encore atteint. Il le sera peut-être dans les prochaines années (je sais que la composition du Bureau a changé) et leur situation évoluera peut-être

positivement parce qu'il y avait d'autres problématiques et des marchés n'ont pas été gagnés. Il faut l'espérer pour eux.

M. ZAJDA –

Ce n'est pas spécialement pour Kaléide que nous intervenons ; si c'était « Trucmuche » ce serait la même chose. C'est simplement la méthode du choix politique que nous discutons et non pas par rapport à cet organisme précisément.

M. LE MAIRE –

Vous préférez le guichet au projet. C'est votre choix.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq autrement »

1.09 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2019

L'affectation des résultats de 2019 :

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2019. Cet arrêté permet de dégager :

• **En section de fonctionnement :**

- Un excédent de clôture de + 2 765 117,69 €

• **En section d'investissement :**

- Un solde d'exécution négatif de - 2 215 811,97 €

- Des restes à réaliser en dépenses de - 672 027,27 €

- Des restes à réaliser en recettes de + 1 902 912,96 €

- Soit un besoin net de financement de 984 926,28 €

Le résultat de fonctionnement ainsi défini, il vous est proposé d'affecter cet excédent constaté au 31 décembre 2019 à hauteur de 2 765 117,69 € comme suit :

R.002 - Excédent de fonctionnement reporté 400 000,00 €

R.1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés 2 365 117,69 €

Cette reprise de l'affectation de résultat ordinaire 2019 est bien entendu reprise au budget supplémentaire 2020 qui vous est également présenté ce soir.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2020.**

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, nous vous écoutons.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Lors du dernier Conseil Municipal, on avait constaté les comptes de l'exercice 2019 et, si vous vous en souvenez, il y avait un excédent de clôture à hauteur de 2.765.117,69 €. Je vous avais expliqué à l'époque que nous ne prendrions pas immédiatement la décision de l'affectation ; nous préférons prendre un peu de recul et attendre le mois de septembre voire début octobre.

Voici comment nous allons affecter ce résultat.

Pour rappel, nous avons deux budgets : un budget de fonctionnement et un budget d'investissement et nous pouvons affecter une partie de ce résultat sur chacun de ces budgets.

Investissement, lorsque nous avons clôturé les comptes 2019, il y avait :

- Un solde d'exécution négatif de	- 2 215 811,97 €
- Des restes à réaliser en dépenses de	- 672 027,27 €
- Des restes à réaliser en recettes de	+ 1 902 912,96 €
- Soit un besoin net de financement de	984 926,28 €

Déjà j'avais fait la remarque à l'époque : par rapport au résultat de 2,765 M€ à affecter, il est certain que nous mettrions au minimum 1 M€ pour couvrir ce besoin net de financement.

Ce soir qu'allons-nous décider ?

L'affectation du résultat de 2.765.117,69 € se fera à hauteur de 2.365.117,69 € au niveau de l'investissement et nous décidons de laisser 400.000 € au niveau du fonctionnement.

Cette reprise de l'affectation du résultat 2019 est, bien entendu, reprise au budget supplémentaire 2020 que je vous présenterai par la suite.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

On va dire qu'on a fait un décalage d'affectation de l'excédent du mois de juin au mois de septembre pour pas grand-chose, en fait, puisqu'on le verra aussi sur le budget supplémentaire : il y a peu d'évolutions... peu de surprises, dirais-je.

Que trouve-t-on ?

Comme vous l'avez dit, on va simplement diminuer le besoin net de financement de l'investissement et enlever un emprunt prévu en couverture sur le budget.

A quoi est dû le résultat négatif de l'année dernière sur l'investissement ?

Notamment la construction de ce bâtiment aurait pu faire l'objet d'un emprunt... Attention, on emprunte mais par rapport à quelque chose que l'on a bien borné : la construction de ce bâtiment... contrairement à ce que vous avez laissé croire tout à l'heure en disant « *emprunter pour emprunter* » ce qui est tout à fait faux. On emprunte pour un projet.

M. LE MAIRE –

Excusez-moi, Monsieur ZAJDA, mais il y a des projets et vous le savez.

Vous avez lu mon programme quand même.

M. ZAJDA –

Oui, bien sûr.

M. LE MAIRE –

On n'emprunte pas pour emprunter !

M. ZAJDA –

On emprunte par rapport à des projets.

On le voit dans les entreprises : on finance des actifs à long terme avec des financements à long terme. C'est tout simplement ce que nous disons ; on n'est pas obligé d'emprunter à 100 %.

Du coup on se retrouve avec un besoin net de financement qu'on doit couvrir d'une année à une autre au lieu de garder ces fonds en fonctionnement puisqu'une fois partis en investissement, on ne peut pas revenir en arrière. En fonctionnement, on peut les garder en excédent et les utiliser d'année en année.

Nous voterons contre cette délibération et contre le budget supplémentaire puisqu'il s'agit simplement de la photo de l'affectation. En outre, comme c'est votre projet et que nous n'y participons pas, il ne sert à rien que nous votions ces deux délibérations.

M. LE MAIRE

Je vous rassure ; nous emprunterons sur des grands projets.

Monsieur GILME.

M. GILME –

Je reprends simplement votre introduction. Nous avons attendu quelques mois pour qu'il n'y ait pas de surprise ; au mois de juin, on ne savait pas à quoi s'attendre. Le fait de constater qu'il n'y a pas de surprise, tant mieux, mais on ne pouvait pas l'anticiper. Même aujourd'hui, on ne sait pas encore de quoi demain sera fait, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure.

Par ailleurs, vous nous dites : *on aurait pu emprunter.*

Je regarde les comptes et, suite à vos explications, en budget supplémentaire nous n'en avons pas besoin puisque nous avons les finances nécessaires. C'est-à-dire que nous sommes capables de couvrir les investissements. Nous n'allons donc pas faire de l'emprunt pour faire de l'emprunt. Ce n'est pas un principe chez nous ; nous préférons cibler les projets et continuer avec notre capacité telle que nous l'appliquons aujourd'hui et que mon prédécesseur, M. BOSSUT, a appliqué.

Enfin garder des fonds en fonctionnement, je n'y suis pas favorable c'est-à-dire qu'on affecte à l'investissement.

En fonctionnement, on laisse 400.000 € pour un juste équilibre par rapport aux événements qui pourraient arriver d'ici la fin de l'année... les surprises... ce que l'on ne connaît pas.

On verra comment va se passer la fin de l'année mais, pour ma part, je préfère qu'on affecte plutôt en investissement. De toute façon, on a conçu un programme avec des investissements qui vont arriver ; on va donc utiliser cet argent et, en fonctionnement, on va utiliser ce dont on a besoin pour que la Ville fonctionne et puisse toujours offrir des services de qualité comme elle en offre aujourd'hui. Et ne pas laisser de l'argent en fonctionnement qui pourrait être utilisé ou qu'on pourrait perdre de vue, qu'on ne pourrait peut-être plus tracer.

Pour moi, le principe du fonctionnement : il faut qu'il reste équilibré par rapport à ce qu'on veut mettre comme services, toujours de qualité. Après on part sur l'investissement.

Et à partir du moment où on peut l'autofinancer, on le fait.

S'il faut recourir à l'emprunt, on le fera aussi mais toujours, non pas sur un confort, mais sur des projets ciblés.

M. ZAJDA –

Je disais tout à l'heure qu'un projet ciblé pouvait être ce bâtiment !

Savez-vous quels seront les taux d'emprunt dans 4 ou 5 ans quand vous construirez la piscine ?

M. LE MAIRE –

Si vous les connaissez, donnez-moi l'information !

M. ZAJDA –

Je ne les connais pas et il vaut mieux emprunter actuellement à des taux très faibles et peut-être avoir plus de marges de manœuvre pour plus tard, pour réaliser une piscine comme vous le souhaitez en fonds propres et non pas l'inverse.

On ne sait pas quels seront les taux et on paiera peut-être beaucoup plus cher.

Mais comme vous allez vendre quelques immeubles ou bâtiments municipaux entre-temps...

M. GILME –

Monsieur ZAJDA, il faut arrêter !

Déjà il y avait trois « si » dans votre phrase et, à un moment donné, il faut arrêter d'en mettre partout.

Tout d'abord, connaissez-vous la politique de relance publique économique qui va être menée par l'Etat pour soutenir le privé et les projets ?

Elle n'est pas encore clairement définie mais des milliards vont être mis sur la table.

Connaissez-vous le volume des subventions qui sera mis sur la table ?

On ne le connaît pas encore.

Aujourd'hui il y a beaucoup d'inconnues.

Nous continuons à faire ce que nous savons faire, ce qui a été reconnu par la CRC, c'est-à-dire une gestion équilibrée de la Ville, un autofinancement certain et approuvé.

Et nous allons adapter nos programmes (comme je l'expliquais tout à l'heure) par rapport aux événements que nous allons capter par la suite. Il y a encore beaucoup d'inconnues.

Se dire qu'on va emprunter pour emprunter alors que la Ville n'en a pas besoin, il n'y a pas d'utilité.

M. LE MAIRE –

Il faut aussi arrêter de dire qu'on va vendre des immeubles ; on gère de façon tout à fait raisonnable les deniers publics. On a du foncier – c'est vrai. Dans certains cas on va s'interroger sur des cessions ou non, et on le fera tout à fait convenablement.

Vous insistez depuis des années sur ces points mais le jour où l'on a investi la Marelle ou d'autres lieux, on a toujours su accompagner l'évolution de la Ville et c'est salué par l'ensemble des personnes qui viennent découvrir notre Ville.

S'il y a des cessions, on le fera de façon tout à fait logique et convenable. On peut prendre l'exemple de l'école Louis-Pergaud ; il est vrai que vous étiez en première ligne à l'époque mais, aujourd'hui, c'est salué par nos seniors parce que cela leur permettra de vivre au centre-ville et de profiter des commerces de proximité. Aujourd'hui il n'y a plus vraiment de polémique sur le sujet.

Arrêtez donc de scander et de voir les choses négativement, voyez plutôt comment faire pour une bonne gestion.

Il est vrai que ce sont des choses cohérentes et lisibles. On ne cache rien.

Mais peut-être cela ne vous convient-il pas ?

M. ZAJDA –

Vous dites : *arrêtez de dire qu'on va vendre des immeubles !*

Or la CRC le précise dans le rapport. Vous allez déjà en vendre un certain nombre.

On a parlé de la ferme, des anciens ateliers au niveau de la gare, de l'école Elsa-Triolet.

On a parlé notamment, et vous ne l'avez pas repris quand je l'ai évoqué, du château Alphonse-Loeul.

Il y aura donc des ventes. Il ne faut pas dire que l'on ne va peut-être pas vendre.

Si, c'est déjà prévu !

M. LE MAIRE –

Je ne le dis pas, Monsieur ZAJDA. Je dis juste que nous avons du foncier disponible et on verra ce que l'on en fera.

Que ce soit le château Alphonse-Loeul ou d'autres lieux, cela doit-il rester en friche ?

Nous avons un projet qui va s'intégrer pleinement dans la Ville mais pas forcément avec ces fonciers-là.

M. ZAJDA –

Vous allez les vendre pour y faire construire, je ne l'espère pas, des immeubles ou, selon le terme comptable, faire des déconstructions.

Je ne vais pas rentrer dans le débat de la polémique du parking de la gare qui est plein, ce qui est tout à fait normal vu le contexte.

Une fois que les immeubles seront construits, il y aura une place de parking (ou une et demie) par logement alors que les gens ont souvent deux voitures.

Si vous construisez encore d'autres logements au bout, on ne s'en sortira pas ; je suis désolé.

M. LE MAIRE –

C'est a contrario de votre programme.

Vous dites « vert » et il faut inciter les gens à avoir des voitures, à polluer... c'est ce que je comprends et ce que vous dites.

M. ZAJDA –

Non, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

J'ai dit que, par rapport à votre politique de construction.

M. LE MAIRE –

Mais la politique de construction est raisonnée et respecte les règles d'urbanisme.

Ce soir, ne prenez pas l'exemple du parking ; je sais que vous en faites toute une histoire par rapport à l'escalier et vous mettez en avant des arguments qui ne sont pas réels.

La problématique de ce parking se pose parce qu'il y a des travaux à proximité, la fête foraine, des écoles, etc. On privilégie des lieux où on peut stationner mais on privilégie aussi l'accès aux personnes à mobilité réduite, l'accès aux vélos, etc. C'est un ensemble qu'il faut examiner et non pas à la loupe pour trouver des problèmes. Il faut essayer de les résoudre et de les accompagner. C'est ce que nous ferons.

Nous ne sommes pas là pour inciter au stationnement.

Nous ne sommes pas là pour que les gens se garent devant leur domicile.

Nous sommes là pour accompagner le plus justement les personnes qui viennent habiter sur Roncq.

Si aujourd'hui nous avons autant de demandes tant de logements sociaux que dans le privé, c'est bien que la Ville est agréable.

Vous n'avez peut-être pas le même ressenti et c'est un peu dommage.

M. ZAJDA –

Je ne vais pas encore stigmatiser mais, avec la « Silver Roncq » c'est fait pour les personnes qui commencent à être grisonnant.

M. LE MAIRE –

Vous parliez de « bobos » la fois dernière.

M. ZAJDA –

Cela devient le cas ; je suis désolé.

M. LE MAIRE –

C'est un ensemble.

Vous avez des familles mais vous êtes peut-être contre le fait d'avoir des familles.

Nous essayons d'apporter l'ensemble, nous ne voulons pas stigmatiser sur les bobos.

Aujourd'hui, Roncq c'est un ensemble avec des familles, des personnes âgées, des personnes qui accompagnent.

C'est cet ensemble qui fait Roncq et c'est ce Roncq que j'aime ; le fait d'être ensemble.

M. ZAJDA –

On est d'accord mais on ne part pas dans la même direction ; je suis désolé.

M. LE MAIRE –

C'est bien dommage. Je ne veux pas voir la direction que cela prendrait si vous aviez les manettes de la mairie.

Sans autre demande, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq autrement »

1.10 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

*Le Budget supplémentaire 2020 (joint en annexe), dont vous trouverez une synthèse ci-dessous, se limite à une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 335.000 € et laisse apparaître un **SUREQUILIBRE** de 1,2 M€ en section d'investissement :*

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Recettes

- chapitre 013 (atténuations de charges)	- 5 000,00 €
- chapitre 70 (produits des services : garderies, restauration scolaire, centres de loisirs, activités culturelles)	- 90 000,00 €
- chapitre 042 (opérations d'ordre)	+ 30 000,00 €
- Solde d'exécution positif reporté (N-1)	+ 400 000,00 €

TOTAL DES RECETTES :	335 000,00 €
-----------------------------	---------------------

B - Dépenses

- chapitre 011 (charges à caractère général : ajustement des crédits pour différents services dus à la pandémie sanitaire)	- 175 000,00 €
- chapitre 65 (autres charges de gestion courante : ajustements des comptes 6558 et 6574)	+ 10 000,00 €
- chapitre 023 (virement à la section d'investissement : autofinancement prévisionnel 2020)	+ 500 000,00 €

TOTAL DES DEPENSES :	335 000,00 €
-----------------------------	---------------------

II - SECTION D'INVESTISSEMENT**A - Recettes**

- RAR (restes à réaliser N-1)	+ 1 902 912,96 €
(dont subventions et cessions)	
- chapitre 13 (Subventions département et FIPD)	+ 62 500,00 €
- chapitre 16 (Emprunt : suppression de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP).....	- 500 000,00 €
- chapitre 1068 (affectation des excédents capitalisés N-1)	+ 2 365 117,69 €
- chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement : autofinancement prévisionnel 2020).....	+ 500 000,00 €

TOTAL DES RECETTES :	4 330 530,65 €
-----------------------------	-----------------------

B - Dépenses

- RAR (restes à réaliser N-1)	672 027,27 €
- Résultat reporté de l'année N-1 soit un déficit de	2 215 811,97 €
- chapitre 20 (immobilisations incorporelles)	+ 8 700,00 €
- chapitre 204 (subvention équipement pour achat matériels de restauration dans le cadre mutualisation restauration avec Tourcoing)	+ 10 000,00 €
- chapitre 21 (immobilisations corporelles) : Ajustements divers travaux Ecoles, autres bâtiments municipaux, réparation suite dégradation éclairage public (câbles), achat de matériels divers	+ 105 000,00 €
- chapitre 020 (dépenses imprévues)	+ 88 991,41 €
- chapitre 040 (opérations d'ordre)	+ 30 000,00 €

TOTAL DES DEPENSES :	3 130 530,65 €
-----------------------------	-----------------------

SOIT UN SUREQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE UN MILLION DEUX CENTS MILLE EUROS *

** en application de l'article L 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 21 septembre 2020.

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME.

M. GILME –

Cela va toujours impacter deux budgets : le fonctionnement et l'investissement.

Je vais essayer d'être simple et clair.

- Tout d'abord au niveau du **FONCTIONNEMENT**

Je vous ai expliqué tout à l'heure l'affectation du résultat 2019.

Qu'allez-vous retrouver au niveau des recettes ?

Les 400.000 € que nous laissons en 2020.

Le total des recettes et des dépenses, en budget de fonctionnement, comme pour tout budget, doit être équilibré : 335.000 €.

En termes de **recettes**, certains chapitres vont être diminués tels que :

- chapitre 13 atténuation de charges - 5.000 €
- chapitre 70 qui est l'impact Covid à hauteur de - 90.000 €

pour certains produits de services : garderies, restauration scolaire, centres de loisirs et activités culturelles. En contre, on va retrouver aussi des baisses au niveau des **charges**.

Et des opérations d'ordre (c'est le travail en régie qui passera en investissement) à hauteur de 30.000 €.

En termes de recettes, vous avez 400.000 € qu'on a laissés.

En face, vous avez les **dépenses** :

- on a réduit les dépenses du chapitre 011 à hauteur de - 175.000 €

(charges à caractère général : ajustement des crédits dus au Covid)

- le chapitre 65 augmente de..... + 10.000 €
- Vous imaginez bien que, pour équilibrer à 335.000 €, il manque 500.000 €
- c'est de l'autofinancement que nous allons retrouver en investissement 500.000 €

- **Budget d'INVESTISSEMENT**

- Au niveau des **recettes** vous avez..... 2.365.117,69 €
- C'est l'affectation du résultat 2019 que je viens juste de vous expliquer.
- Je vous avais aussi dit qu'on avait des restes à réaliser à hauteur de.... 1.902.912,96 €

Au niveau des **dépenses**, nous avons un besoin de 2.215.811,97 €

Et des restes à réaliser en charges de 672.027,27 €

On vient de l'expliquer tout à l'heure : à peu près 980.000 € étaient le besoin à financer en termes d'investissement et nous avons décidé d'affecter 2,365 M€.

A côté de cela, en termes de recettes, nous avons des chapitres qui augmentent

- chapitre 13..... + 62.500 €
- (subventions)

- chapitre 16, c'était un emprunt d'équilibre que nous avons inscrit en début d'exercice puisque nous n'avions pas encore affecté le résultat 2019.

Nous retirons donc cet emprunt - 500.000 €

- qui sont compensés par l'autofinancement que je viens juste de vous expliquer en termes du budget de fonctionnement..... + 500.000 €

Au niveau des **dépenses**, pas grand chose :

- chapitre 20 (immobilisations incorporelles)..... + 8.700 €
- chapitre 204..... + 10.000 €
- chapitre 21 (ajustements divers) + 105.000 €
- chapitre 020 (dépenses imprévues) + 88.991,41 €
- chapitre 040 (opérations d'ordre) + 30.000 €

ce sont les travaux de régie en fonctionnement que nous passons en investissement.

Nous avons donc des recettes d'investissement à hauteur de 4.330.530,65 € et des dépenses à 3.130.530,65 € soit un SUREQUILIBRE de la section d'investissement de 1,2 M€ environ.

Voilà, Monsieur le Maire ; j'en ai terminé.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq autrement »

1.11 - ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT - Financement municipal - Définition des forfaits 2020

En application des accords conventionnels conclus avec les OGEC Saint-François et Saint-Roch pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020 et de notre délibération n° 16/12/2015/85 du 16 décembre 2015 portant notamment nouvelle définition des modalités de calcul des forfaits « maternels et primaires », il nous revient d'arrêter la quotité 2020 de ces derniers au regard des dépenses engagées en 2019 (réf. : compte administratif) pour nos écoles publiques.

Il ressort des calculs entrepris par nos services sur ce sujet, que les forfaits « consolidés » pour 2020 sont arrêtés comme suit :

Forfait maternel*	1407.51 €/enfant (1.375.35 € en 2019)
Forfait primaire*	613.75 €/enfant (571.31 €/enfant en 2019)

*élèves domiciliés à Roncq

Elève relevant de l'accord intercommunal	Forfait de 184 €/enfant (inchangé)
Elève sans accord intercommunal	Aucune participation communale

Le montant des forfaits pour l'année 2020 ont été soumis aux OGEC pour avis concernés lors d'un échange de mail en date du 30 juin 2020 (compte-tenu du contexte sanitaire, les réunions sont reportées ultérieurement). Les représentants des OGEC ont émis un avis favorable sur ces propositions dès l'instant où elles correspondent à la stricte déclinaison des référentiels de calcul.

Après validation des forfaits par notre assemblée, ceux-ci donneront lieu à une régularisation financière de notre commune dans la 1^{ère} quinzaine du mois de septembre prochain, selon modalités de liquidation ci-après :

FORFAIT CONSOLIDE	
X EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2020	
FORFAIT DEFINITIF GLOBAL	

- ACOMPTE N°1 (janvier) 130 997.56 €
- ACOMPTE N°2 (avril) 130 997.56 €

- SOLDE DÛ (septembre) 147 594.32 €
(tableau joint en annexe)

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2020.*

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, je vous en prie.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour rappel, on aborde une délibération en date du 16 décembre 2015 qui fixe une nouvelle convention avec les OGEC de Saint-François et de Saint-Roch pour une durée de 5 ans (du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020). Elle prévoit un paiement annuel en 3 versements :

- le premier acompte en janvier calculé sur le forfait N-1
- le deuxième acompte en avril (forfait N-1)
- le solde en septembre, celui dont nous allons parler, qui est le forfait N sur base du compte administratif de l'année N-1 ;

Cela tombe bien ; nous l'avons clôturé au mois de juin et nous venons d'en faire l'affectation.

Pour rappel, l'effectif pris en compte est celui du 1^{er} janvier de chaque année.

Suite aux échanges de mails au 30 juin 2020 (en raison de la crise sanitaire, vous vous doutez bien que nous n'avons pas pu organiser de réunion en direct), on a réceptionné la validation des OGEC Saint-François et Saint-Roch qui fixe le montant suivant :

- pour les Roncquois, forfait maternel.....	1.407,51 € par enfant
- pour les Roncquois, forfait primaire.....	613,75 € par enfant
- Pour les non-Roncquois relevant de l'accord intercommunal ...	184 € par enfant
- Sans accord intercommunal.....	0 € par enfant

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

Je sais que vous êtes très attentif à cet accord et aux forfaits alloués aux écoles privées qui nous permettent d'accompagner l'ensemble des élèves.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Juste une constatation puisqu'il s'agit d'une méthode de calcul.

Malgré les efforts que vous faites pour réduire les coûts sur les écoles publiques, la division par le nombre d'enfants est plus importante. Du coup, on se retrouve avec des augmentations du forfait communal pour les écoles privées dues à ce mode de calcul.

M. GILME –

En effet mais ce n'est pas toujours vrai tous les ans. Si l'on reprend les années antérieures, l'effet est parfois inverse.

Bien sûr c'est un dénominateur commun mais, pour faire suite à ce qu'a dit M. le Maire, c'est la chance que nous avons, au niveau de Roncq, de pouvoir accompagner tant les écoles publiques que les écoles privées, à travers ce forfait, et donc d'avoir une proposition assez forte en termes d'école sur la Ville.

C'est ce qu'il faut retenir (je le pense) par rapport à cet accord qui se passe très bien avec les écoles, dans une très bonne entente.

M. LE MAIRE –

On peut en effet saluer cet accord.

Vous le dites ; il est vrai que nous faisons des efforts sur l'ensemble de nos écoles. On ne doit pas rougir de la qualité des services rendus par la Collectivité au sein de nos écoles et du travail fait en adéquation pour avoir un patrimoine respecté et à la hauteur de nos exigences, et permettre ce forfait pour accompagner les enfants qui fréquentent les écoles privées.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.12 - ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (A.M.I.S) - Convention annuelle d'objectifs 2019/2020 - Consolidation des comptes - Prolongation pour la période scolaire 2020/2021

Par convention annuelle d'objectifs, un partenariat a été mis sur pied avec des clubs sportifs, sous l'appellation d'Académie Municipale d'Initiation Sportive (A.M.I.S.) avec pour objectif d'offrir un parcours de découvertes sportives (hors temps scolaire) aux enfants fréquentant les écoles primaires (publiques ou privées), avec priorité aux enfants ronquois.

Depuis la rentrée de septembre 2019, les clubs partenaires qui étaient initialement au nombre de DOUZE, sont aujourd'hui ONZE repris ci-dessous :

- Le BMX CLUB ;

- La BOULE FERREE RONCQUOISE
- L'ETOILE SPORTIVE RONCQUOISE
- Le JUDO CLUB
- Le TENNIS CLUB
- L'ULJAP
- L'USR BASKET
- L'USR NATATION
- L'USR GYMNASTIQUE
- Le VOLLEY-BALL RONCQ
- Les FRANCS ARCHERS DE RONCQ

Au titre de l'année 2019/2020, nous avons octroyé un subventionnement prévisionnel d'un montant total de 7 650 €.

Conformément à notre délibération n°30/09/2019/52 du 30 septembre 2019, il appartient à l'assemblée délibérante de consolider les comptes au titre de l'année précitée et d'en arrêter les montants définitifs ainsi que les reliquats ou d'éventuels déficits.

Ce dispositif est reconduit pour l'année 2020/2021. Il convient dès à présent d'en fixer le préfinancement basé sur le même principe d'une participation financière municipale à raison de 30 € par séance (heure/groupe).

Le tableau repris ci-dessous présente le bilan financier ainsi que le préfinancement municipal pour la période 2020/2021, pour un montant total de 5 990 €, prévu au chapitre 65 - imputation budgétaire 6574 - sous fonction 40.

Au terme de l'année 2020/2021, nous serons amenés à nous prononcer sur la validation des comptes définitifs.

Prévisions AMIS 2020-2021

ACTIVITÉS	JOURNÉE	Séances effectuées 2019-2020 (a)	Coût réel séances 2019-2020 (b)=(a)x30€	SUBVENTION VERSEE 2019-2020 (c)	séances prévues 2020-2021 (d)	Coût (30€/séance) (e)=(d)x30€	RAPPEL / REPORT 2019-2020 (f)=(b)-(c)	coût prévisionnel 2020/2021 (g)=(e)-(f)
1 Tennis de table	lundi CP au CM2	18	540 €	80 €	31	930 €	460 €	1 390 €
2 Volley Ball	vendredi CP au CM2	7	210 €	1 140 €	32	960 €	-930 €	30 €
3 BMX	mardi CP au CM2	13	390 €	-670 €	32	960 €	-280 €	680 €
4 Judo	lundi CP au CM2	12	360 €	1 400 €	31	930 €	-1 040 €	0 €
5 Tir à l'arc	vendredi CE2 au CM2	0	0 €	0 €	32	960 €	0 €	960 €
6 Tennis	jeudi CE2 au CM2	20	600 €	1 490 €	32	960 €	-890 €	70 €
8 Football	jeudi CP au CM2	6	180 €	760 €	32	960 €	-580 €	380 €
9 Boule ferrée	mardi CE2 au CM2	0	0 €	400 €	14	420 €	-400 €	20 €
10 Gymnastique	mardi CP/CE1	20	600 €	730 €	32	960 €	-130 €	830 €
11 Natation	mardi CP au CM2	7	210 €	890 €	32	960 €	-680 €	280 €
12 Basket	jeudi CP au CM2	19	570 €	180 €	32	960 €	390 €	1 350 €
13 Bourle -pour mémoire-		0	0 €	-570 €	sortie du dispositif	0 €	-570 €	0 €
TOTAL			3 660 €	5 830 €		9 000 €	-4 650 €	5 990 €

(1) Associations qui ne participent pas à toutes les périodes

(2) Le rappel de 670€ sur la période 2018/2019 a été récupéré au cours de la consolidation 2019/2020 -cf colonne (c)-

(3) Le rappel de 110€ sur la période 2019/2020 sera récupéré lors de la consolidation 2020/2021

(4) L'association est sortie du dispositif le 02/09/2019 pour le réintégrer à compter du 01/09/2020.

(5) L'association est sortie du dispositif à compter du 02/09/2019 : le rappel de 570€ (période 2019-2020) a été fait en décembre 2019.

(1) +
(2)
(3)
(4)

(1)

(5)

Il vous est donc proposé ce soir :

- *de vous prononcer favorablement sur un le préfinancement municipal pour la période 2020/2021, pour un montant total de 5 990 € ;*
- *d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°9 à la convention qui s'y rattache (projet joint en annexe).*

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance en date du 21 septembre 2020.***

M. LE MAIRE –

Monsieur BEAUMONT, je vous en prie.

M. BEAUMONT –

Merci, Monsieur le Maire.

La première délibération concerne l'AMIS qui est une structure dont la création remonte à 2012 ; elle permet aux enfants de « tester » 11 associations sportives avant de pérenniser une éventuelle inscription, leur évitant ainsi l'achat d'un matériel coûteux.

Il s'agit ce soir de consolider les comptes 2019/2020 et de répartir pour une année supplémentaire avec ces 11 associations un budget légèrement inférieur à 6.000 € pour 150 à 200 enfants, bénéficiaires de ce service.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BEAUMONT ; cet accompagnement permet en effet aux enfants de découvrir une partie des activités sportives sur notre Commune.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.13 - PROGRAMME DE PREVENTION SANTE - Réseau Vivons en Forme (VIF) - Convention à renouveler avec l'association F.L.V.S. - Années 2021-2022-2023

Depuis 2012, la Ville de Roncq s'est engagée en direction de la Prévention et de la Promotion de la Santé, en adhérant au réseau « VIVONS EN FORME » (V.I.F) au travers de l'association « FLEURBAIX, LAVENTIE, VILLES SANTÉ » (F.L.V.S) pour une période quinquennale, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016, moyennant une cotisation annuelle (participation) de 3.000 €. Par délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2011 (n°20/12/2011/66), l'assemblée délibérante a approuvé cette adhésion.

Cette convention a fait l'objet d'un renouvellement pour une période quatre années, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 lors du Conseil municipal du 15 décembre 2016 (délibération n°15/12/2016/71). Il est précisé que la durée a été réduite d'une année pour permettre à la nouvelle équipe municipale élue en mars 2020, de se positionner sur ce programme. Arrivée à son terme, il convient aujourd'hui d'envisager son renouvellement

Ce programme « Vivons en forme » souhaite aider les enfants, les seniors et les familles à modifier en profondeur et durablement leurs habitudes en matière d'alimentation et d'activité physique. L'idée est de développer et d'enrichir l'offre de proximité pour favoriser des comportements favorables à la santé, en cohérence avec le Plan National Alimentation (PNA) et les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS), qui s'axent principalement sur :

- *une alimentation équilibrée, diversifiée, abordable et plaisante au niveau familial,*
- *la pratique d'activités physiques régulières pour tous, intégrées dans le quotidien,*
- *un environnement local favorable à l'intégration de ces bonnes pratiques.*

Le programme VIF met à la disposition des structures municipales et du tissu local :

- *des formations (que l'association prend en charge intégralement),*
- *des dossiers méthodologiques,*
- *des outils de communication et de mobilisation thématiques tels que : des fiches actions, des leaflets, des affiches, des vidéos, des outils web (site web, page Facebook), etc...,*
- *des propositions d'actions concrètes à mettre en place pour parvenir à cet objectif,*
- *une méthodologie adaptée pour le suivi des actions mises en place,*
- *un suivi et un accompagnement des chefs de projet VIF désignés,*
- *une expertise en évaluation (formation des acteurs, outils d'évaluation clés en main, accompagnement personnalisé).*

L'association FLVS dont notre commune est membre depuis le 1^{er} janvier 2012 nous propose de conclure une convention pour la mise en place de ce programme pour une durée de trois ans allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec une cotisation annuelle de 3 000 €.

Il vous est donc demandé d'émettre un avis favorable sur ce partenariat et d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de la convention correspondante dont le projet est joint en annexe.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance en date du 21 septembre 2020.*

M. LE MAIRE –

Monsieur BEAUMONT, vous avez la parole.

M. BEAUMONT –

Merci, Monsieur le Maire.

VIF est une association nationale en partenariat avec plusieurs dizaines de Communes dont la nôtre, qui offre des formations, des dossiers méthodologiques, des méthodologies plutôt axées sur l'enfance, petite enfance un peu et les seniors.

Elle permet aux différents services de piocher dans un vivier de formations, d'informations pour pouvoir établir leur programme Vivons en Forme, association extrêmement dynamique puisqu'elle vient d'être reconnue au travers d'une publication internationale pour son efficacité sur le traitement de l'obésité des enfants.

Nous repartirons avec cette association pour une durée de 3 années moyennant une cotisation annuelle (qui n'a pas été modifiée) de 3.000 €.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BEAUMONT.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Une petite constatation : c'est très bien comme association.

On a eu les rapports d'activités, après notre demande, et j'en remercie les services.

Une petite remarque mais je vous prends à froid : j'ai eu des explications sur ce qui s'est passé en 2017 et 2019 mais rien en 2018.

N'y a-t-il vraiment rien eu en 2018 ou est-ce un oubli éventuel ?

M. LE MAIRE –

Il y a eu une activité ; on vous transmettra « l'oubli » 2018 et vous disposerez du complément d'informations dans les prochains jours.

Sans autre demande d'intervention, je soumetts au vote. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

<p>1.14 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2020 - 3^{ème} versement</p>

Lors de sa séance en date du 16 décembre 2019 (délibération n°16/12/2019/76) et de sa séance en date du 22 juin 2020 (délibération n°22/06/2020/22) le Conseil Municipal a accordé respectivement un premier versement de subvention pour l'année 2020 puis un deuxième versement ainsi que la consolidation des comptes pour les frais de déplacements et de formation de l'année 2019. Le montant total s'élevait à 208 144 €.

Le tableau joint en annexe fait la synthèse des associations concernées par le subventionnement, expose leur demande 2020, leur 1^{er} et 2^{ème} acompte. Vient s'ajouter l'équivalent des frais de déplacements et de formations octroyés par la Ville. Ces frais sont reversés par la Ville dans la subvention ordinaire sur la base de l'année N-1. A cela s'est ajouté deux associations concernées par un 3^{ème} versement (l'association LES FRANCS ARCHERS et l'AMICALE LAIQUE DU BLANC-FOUR pour respectivement 500 € et 300 €).

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 21 septembre 2020.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Suite aux décisions prises en séances du 16 décembre 2019 et du 22 juin 2020, ce soir il vous est demandé d'accorder un complément de subvention à l'Amicale laïque du Blanc-Four de 300 € et une subvention au club Les Francs Archers de 500 €

La raison pour laquelle ces subventions n'ont pas été proposées antérieurement est liée au Covid ; ces associations n'ont pas pu nous rendre leur dossier de partenariat. Par conséquent, nous n'avions pas pu les rencontrer pour faire le point de leur(s) projet(s) et de leur activité de l'année courante. Entre-temps nous avons reçu leur dossier ; je les ai rencontrées. Ce soir je vous propose d'accorder ces subventions pour qu'elles puissent fonctionner dans l'avenir avec les projets qu'elles nous ont présentés.

Il s'agit d'un décalage suite au problème sanitaire actuel.

M. LE MAIRE –

J'ajoute que c'est toute la vigilance que nous devons avoir pour accompagner nos associations. Dans le cas présent, il s'agit de deux associations et, sans reprendre les propos de M. ZAJDA, ce n'est pas du favoritisme mais bien un principe mis en place pour accompagner l'ensemble de nos associations.

Je sais que Les Francs Archers sont passés par une étape un peu difficile et j'espère qu'ils rebondiront dans les prochaines années.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Vous revenez toujours sur le sujet.

Je n'ai pas parlé de favoritisme. J'ai dit que, pour certaines associations, on reste sur un acquis et ce n'est pas forcément du favoritisme.

Nous allons nous abstenir sur le vote de cette délibération, non pas parce qu'il s'agit de ces associations, mais sur l'ensemble du tableau.

Nous en avons parlé au mois de juin. Quand j'ai pu être invité à certaines assemblées générales, on parlait simplement d'un état de 2019 et non pas de 2020. Vous avez indiqué au mois de juin qu'on parlerait de 2020 quand on fera le dossier de partenariat en 2021.

Or les associations, pour lesquelles j'ai participé aux assemblées générales, faisaient remarquer qu'elles avaient des besoins que l'on ne retrouve pas forcément à ce niveau-là.

Faudra-t-il attendre mars 2021 pour avoir des versements complémentaires si besoin ?

M. LE MAIRE –

Aujourd'hui nous n'avons pas de bilan sur toutes ces associations.

Je connais celles auxquelles vous avez participé et je confirme que nous n'avons pas de bilan. Or j'ai bien précisé, aux assemblées générales, que nous serons présents pour les accompagner mais nous n'avons aucun bilan officiel sur les impacts d'une crise et ce ne sont pas des acquis mais bien des projets.

Quand on aide une association sportive, culturelle ou autre, c'est bien sur des projets.

Nous ne faisons pas un chèque chaque année pour accompagner les associations.

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

En effet, c'est l'objet de nos rencontres.

En assemblée générale, bien sûr, ils exposent leurs besoins éventuels ainsi que leurs projets.

Je les rencontre en début d'année non pas uniquement pour constater ce qui s'est passé mais aussi pour regarder leurs projets. Et c'est là-dessus que nous prenons une décision de subventionnement.

Ce n'est pas acquis : les associations nous proposent leur(s) projet(s) et exposent leurs besoins. On trouve la solution pour les faire fonctionner et, dans leur fonctionnement, on vérifie que leurs projets sont réalisés l'année suivante. C'est le sujet de nos rencontres systématiques chaque année.

M. ZAJDA –

Cette année est exceptionnelle quand même. En dehors du projet, s'il y a des besoins supplémentaires pour qu'elles puissent passer le cap, je pense qu'il va falloir les aider un peu plus que sur un principe de projet.

M. LE MAIRE –

C'est ce que nous faisons.

Aujourd'hui je n'ai pas reçu de demande spécifique, ni M. DA SILVA, disant : cette association a absolument besoin d'argent pour pouvoir finir l'année.

Aujourd'hui les associations savent poursuivre leurs activités ; on les accompagne. Avec le Covid, elles n'ont parfois pas eu le temps de transmettre leur dossier de partenariat. On les a quand même accompagnées, les services se sont mobilisés pour savoir si elles sollicitaient une subvention dans le cadre du partenariat. On ne les abandonne pas, bien au contraire.

M. DA SILVA –

Je suis en relation avec toutes les associations qui le souhaitent et, presque chaque jour, une voire plusieurs associations me téléphonent pour diverses raisons et on les accompagne au quotidien, aussi bien nous élus que les services des sports et de la vie associative qui sont très attentifs à tous les problèmes qui se posent aujourd'hui.

Je peux vous assurer que nous avons beaucoup de sujets à discuter non seulement financiers mais encore techniques, hygiène et sécurité.

Nous les accompagnons vraiment au quotidien et les associations, j'en suis convaincu, sont satisfaites de nos relations. Je n'hésite jamais à les appeler quand j'entends que quelque chose n'est pas tout à fait carré (salles, terrains ou autres).

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Sans autre remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq autrement »

1.15 - COMMERCES DE DETAIL - Dérogation à la règle du repos dominical - Année 2021

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite « loi Macron ») a fait évoluer la réglementation du travail dominical, en modifiant les cas de dérogation au principe de repos hebdomadaire du dimanche.

Considérant l'intérêt de s'inscrire dans un calendrier coordonné sur la Métropole afin de garantir l'équité des conditions d'ouvertures sur l'ensemble du territoire et de donner une visibilité tant aux professionnels qu'à la clientèle, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a souhaité proposer une harmonisation du dispositif sur son territoire.

Cette harmonisation doit permettre une meilleure lisibilité du dispositif sur l'ensemble de la Métropole et contribuer à une attractivité commerciale métropolitaine renforcée.

Considérant les difficultés rencontrées par les commerces de détail liées à la crise du COVID 19 et les restrictions d'ouvertures en découlant, la MEL permet au Maire de pouvoir octroyer exceptionnellement en 2021 jusqu'à 12 dimanches d'ouvertures.

En conséquence, pour 2021, les commerces de détails sont autorisés à ouvrir les dimanches suivants :

- 3 janvier (choix du maire)
- 10 janvier (calendrier coordonné territoire MEL)
- 2 mai (choix du maire)
- 4 juillet (calendrier coordonné territoire MEL)
- 15 août (choix du maire)
- 29 août (calendrier coordonné territoire MEL)
- 28 novembre, 5, 12, 19 décembre (calendrier coordonné territoire MEL)
- 26 décembre (choix du maire)

La mise en application de cette disposition nécessite au préalable l'avis conforme de la MEL (Établissement Public Intercommunal à fiscalité propre dont la commune est membre).

Ceci exposé, il est proposé à Monsieur le Maire :

- d'autoriser l'ouverture des magasins dans la limite de 12 dimanches pour l'année 2021, sous réserve de l'avis conforme de la MEL (il est rappelé que pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure au seuil mentionné au premier alinéa de l'article 3 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés, lorsque les jours fériés mentionnés à l'article L.3133-1 à l'exception du 3°, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le Maire dans la limite de trois) ;
- de prendre les arrêtés nécessaires pour fixer la liste des dimanches par secteurs d'activité avant le 31 décembre 2020.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2020.*

M. LE MAIRE –

Monsieur MOTUELLE.

M. MOTUELLE –

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avant de vous présenter la délibération sur les ouvertures dominicales, je voudrais vous présenter le tableau de la situation économique à Roncq. Depuis le mois de mars, nous surveillons de près l'état de santé de nos entreprises avec vous, Monsieur le Maire, avec les équipes municipales et avec les Chambres Consulaires dont nous pouvons d'ailleurs saluer l'élection de Laurent RIGAUD à la tête de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France.

En ce début d'automne, nous pouvons dire que nous avons réussi à braver la première urgence économique et que nous maintenons un certain climat de confiance propice aux investissements et à la concrétisation de beaux projets. Les différents plans de relance ont permis d'inspirer ce climat de confiance malgré l'incertitude sanitaire.

A Roncq, nos entreprises sont directement concernées par trois plans de relance :

1. le plan national baptisé « France Relance » par le Premier Ministre, M. CASTEX, présenté au début du mois de septembre, représente près de 20 milliards d'euros pour les TPE et pour les PME ;
2. le plan de relance de la Région estimé à 1,3 milliard d'euros. Il y a encore deux semaines, le Président, Xavier BERTRAND, a fait voter le doublement des enveloppes de soutien aux artisans et commerçants, notamment pour leur numérisation (grand chantier !) ;
3. le plan de relance de la Métropole Européenne de Lille qui s'adresse aussi à l'économie de proximité avec son fonds de rebond.

En vous présentant cela, je souhaite adresser un message aux artisans, aux commerçants, aux indépendants, bref aux chefs d'entreprises pour leur dire que des moyens considérables sont mis à disposition de leurs entreprises pour soutenir leur(s) activité(s) et donc soutenir l'emploi. Ils peuvent donc saisir ces opportunités pour entamer des transformations efficaces sur le plan de l'emploi, efficaces sur le plan de la croissance mais aussi efficaces d'un point de vue écologique.

La mission que nous nous donnons, Monsieur le Maire, avec la complicité de notre cher Député, Vincent LEDOUX, dans cette phase de relance, c'est de guider au mieux les entreprises vers ces dispositifs pour canaliser ces moyens et les irriguer de la manière la plus directe qu'il soit vers l'économie ronquoise.

Depuis la fin du confinement, des projets d'implantation et d'investissement ont vu le jour et se concrétisent. On peut citer, par exemple, le Comptoir de mon Enfance, ma Little épicerie ou le traiteur sushi qui va bientôt voir le jour au Blanc-Four.

Et nous pouvons ici, au nom du Conseil Municipal, leur souhaiter la bienvenue.

Et plus encore, je voudrais dire que nous sommes fiers d'accueillir à Roncq l'entreprise Franprotec qui fabrique des produits d'hygiène, des masques et qui s'oriente vers le recyclage de ces produits usagers. C'est un très bon exemple d'investissement orienté vers une filière stratégique, d'un point de vue national, mais tout à fait localement vers ses responsabilités écologiques et qui, plus est, pourvoyeur d'emplois.

Voici donc ce bilan d'étape que nous pouvons résumer ainsi :

1. climat de confiance,
2. vigilance,
3. mobilisation pour l'avenir.

La délibération, que je vous propose ce soir, se situe dans le cadre du Plan de relance de la MEL qui permet de porter à 12 le nombre de dimanches ouvrés pour les commerces de détail pour l'année 2021. Nous avons donc consulté les commerçants pour déterminer ces dates en partenariat et présentées dans le détail de la délibération.

Cette délibération procure de la visibilité aux commerçants sur leur calendrier d'activité et permet en quelque sorte de chasser le doute sanitaire qui plane, situation sanitaire qui reste préoccupante et pour laquelle nous nous devons de rester vigilants collectivement mais aussi nous porter responsables individuellement pour éviter à nouveau un confinement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur MOTUELLE.

Je partage avec vous ces trois points : confiance, vigilance, mobilisation.

C'est en effet, dans ces termes, que je vous ai investi avec le Service économique pour accompagner nos entreprises. Il fallait faire un recensement pendant la crise, pendant le confinement et faire en sorte de les accompagner au mieux.

Il est vrai que nous avons eu la chance, à Roncq, de voir apparaître des commerces pendant le confinement ainsi que des entreprises qui accompagnent ce Plan de relance et qui souhaitent être accompagnées. C'est la raison pour laquelle nous avons entrepris quelques visites pour mieux appréhender l'apport de ces sociétés au sein de Roncq ; il faudra continuer dans ce sens.

C'est cela aussi Roncq !

C'est le partage avec le monde de l'économie.

C'est accompagner ces entreprises qui veulent apporter de l'emploi et un service au sein de la population, dans l'industrie comme dans le commerce et dans les différentes structures.

Je relevais encore dans la presse des inquiétudes sur certains domaines.

Il faudra continuer avec M. le Député, avec les représentants d'Etat mais aussi avec la Région et la MEL à faire en sorte de pouvoir les guider au mieux pour aller chercher ces subventions qui leur permettront de rebondir et de repartir une fois que cette crise sera terminée, et je l'espère assez vite.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Au cours du mandat précédent, avec M. WABANT, nous avons voté contre cette délibération. Pourquoi ?

Nous jugions que cela favorisait notamment les grandes surfaces qui, auparavant, n'ouvraient pas le dimanche et ouvraient systématiquement le matin. C'est le constat que nous avons fait à l'époque.

Vous dites que nous n'évoluons pas, que nous ne nous adaptons pas.

Ce soir, je vous annonce déjà que nous allons voter pour cette délibération notamment parce qu'on parlait de la crise sanitaire qui a touché toutes les entreprises, y compris les grandes surfaces. Pour ne pas le citer, on voit qu'Auchan rencontre des difficultés. Et notamment les petits commerces.

Nous espérons que les Roncquois et habitants des alentours iront également dans nos petits commerces pour développer notre économie roncquoise. C'est la raison pour laquelle nous voterons pour cette délibération.

M. LE MAIRE –

J'en suis ravi. Vous vous détachez de votre mentor, M. WABANT, c'est une bonne chose.

Cela nous permet d'être en accord sur le sujet ; je pense qu'il faut accompagner pleinement nos entreprises, ce que l'on dit depuis quelques années.

Le fait d'ouvrir le dimanche, c'est un point, mais l'impact sur le commerce local n'a pas été prouvé par rapport à l'ouverture du dimanche matin du centre commercial Auchan. Au contraire, l'activité commerciale continue et il faut continuer à les accompagner tant par nos structures que par les constructions que l'on fera juste en périphérie où les habitants pourront se rendre dans les commerces de la centralité.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.16 - MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE GESTION MUTUALISEE entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et les communes pour les Délibérations d'Intention d'Aliéner (DIA) et les Autorisations du Droit des Sols (ADS) - Adhésion de la Ville de Roncq

Par délibération N° 14C0840 du 19 décembre 2014, le Conseil de la Métropole a adopté le principe de la mise en place d'une solution de gestion mutualisée entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et les communes pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et les Autorisations du Droit des Sols (ADS).

Par la convention de coopération annexée à la délibération N° 15 C 06 88 du 19 juin 2015, la MEL a défini les modalités d'adhésion pour les communes. Par délibération n° 19 C 10 19 du 13 décembre 2019, la MEL a proposé aux communes une prorogation de la convention d'initiale.

Pour rappel, la mise en place par la MEL d'une application mutualisée vise à apporter une assistance aux communes et ainsi répondre à d'importantes évolutions du contexte réglementaire.

S'agissant des DIA, la plate-forme informatique mise en place par l'État visant à faciliter les échanges de données dématérialisées nécessite de profondes modifications du Système d'Information de la MEL en charge de la gestion des DIA.

Pour les ADS, l'État a annoncé la fin de la mise à disposition gratuite de ses services en matière d'instruction à compter du 1^{er} juillet 2015 pour les communes de moins de 10 000 habitants. Afin d'apporter une solution à ces communes, la MEL a conçu une offre avec la création d'un service prenant en charge cette mission d'instruction. Pour compléter son offre, la MEL propose également d'acquérir, de façon mutualisée, un progiciel de gestion des ADS permettant à l'ensemble des communes de la métropole d'en bénéficier, qu'elles aient un service instructeur ou non.

La MEL s'est donc engagée dans un processus de dématérialisation des DIA et ADS en intégrant également dans sa démarche les procédures des communes de manière à améliorer la réactivité dans la transmission de l'information et renforcer la sécurité sur l'ensemble des processus.

Pour intégrer cette démarche, le dispositif prévoit une participation forfaitaire annuelle des communes établie, à la fois, sur la base du montant du marché visant à l'acquisition du progiciel et des différents centres de frais que recouvre la mise en place de cette solution pour le compte des communes. Pour proposer une participation financière pertinente, quel que soit le niveau de

ressources des communes, il a été acté une répartition en 8 strates démographiques avec une pondération selon le volume moyen de procédures de DIA et ADS que représente chaque strate.

Selon la répartition définie par la MEL, Roncq appartient à la strate des communes de moins de 20 000 habitants.

En outre, la démarche prévoit, en option, un marché à bon de commandes pour répondre aux besoins spécifiques des communes. Le coût de ces prestations sera intégralement à charge du demandeur.

La procédure d'appel d'offres lancée par la MEL a abouti à l'attribution d'un marché l'acquisition du progiciel à la société OPERIS pour un montant de 178 240 euros TTC, soit un coût nettement inférieur aux estimations initiales témoignant des économies d'échelles très importantes permises par cette démarche de mutualisation.

S'agissant de la commune de Roncq, la participation forfaitaire annuelle exigible s'élève à 1 000 € TTC, pour la durée de la convention.

Au vu de l'exposé ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention visant à l'acquisition de la solution de gestion des DIA et ADS, conclue avec la MEL, dont le projet est joint en annexe ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants à la présente délibération ;*
- d'engager le paiement de la participation forfaitaire de la Commune d'un montant de 1 000 € ;*
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, dans la limite des crédits votés au budget.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2020.*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, je vous en prie.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2014, la MEL avait mis en place une gestion mutualisée pour les DIA et les ADS qui a rencontré un certain succès d'autant que les petites communes, depuis que l'Etat ne leur offre plus l'aide de ses services pour gérer les permis de construire, ont adhéré à cette proposition.

La MEL, devant l'évolution juridique et des possibilités de rendre ce service, a pris une délibération en décembre 2019 pour lancer un autre marché auprès de la société et également pour inviter les villes, qui n'adhéraient pas jusqu'à ce jour, à le faire.

Comme vous l'avez sans doute lu dans le projet de délibération et les pièces annexes, l'adhésion se fait selon le nombre d'habitants et le montant annuel dans la grille d'une ville de 20.000 habitants est de 1.000 € par an.

Je crois aussi que, devant l'évolution rapide des textes, cette possibilité est intéressante pour la Ville, pour gérer certains dossiers.

Nous vous proposons donc, mes chers collègues, d'adhérer à ce fonds pour l'acquisition du logiciel.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération non pas sur le principe de pouvoir être aidé fortement par la MEL mais sur un petit bémol dont vous avez parlé, sans nous convaincre, lors de la Commission Municipale : on nous a dit que les employés municipaux qui travaillent dans ces services pourront s'orienter vers d'autres tâches, ce que j'espère vraiment.

Or il y aura beaucoup de tâches de vidéo, de scannage à faire ; je crains que, vu les lourdeurs administratives de ce genre de demande, cela représente une grosse activité qui n'est pas très valorisable.

M. LE MAIRE –

Je rappelle que nous gardons l'instruction. On va scanner, on va transmettre ; cela facilite finalement la communication entre la MEL et la Ville.

Ce soir je tiens à vous rassurer comme je l'ai fait en Plénière. On a un service qui demande aussi à avoir une évolution par rapport à la transmission à la MEL. Je ne peux que saluer cette envie d'y recourir. Mais ce sera soumis aux appréciations de M. PETILLON, du service Urbanisme. Conserver l'instruction nous permettra de lancer ces demandes auprès de la MEL de façon tout à fait conforme et numériquement.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Petite information : on faisait déjà un peu ce travail puisque la MEL faisait partie du circuit de consultation des permis de construire. On devait numériser et photocopier (c'est à peu près la même chose) et, par conséquent, il n'y aura pas une grande différence.

L'avantage étant que cela peut se faire à la carte, à savoir si l'on souhaite conserver la mainmise sur l'instruction de certains permis et en fonction de saturation, on pourra le faire.

A titre d'indication, je pensais que vous le demanderiez mais vous ne l'avez pas fait... j'avais recensé ce que cela peut représenter sur une année comme 2019 :

129 déclarations préalables,

43 permis de construire,

1 certificat d'urbanisme opérationnel,

16 permis de démolir,

ainsi que toutes les DIA que j'estime à peu près à 300.

On continuera donc toujours, Monsieur le Maire, à instruire bon nombre de dossiers mais cela nous permet surtout, parfois pour des dossiers un peu complexes, d'avoir l'aide juridique de la MEL.

Je souhaite effectivement que cette délibération soit soumise et votée parce qu'elle me paraît fortement intéressante.

M. LE MAIRE –

Elle sera votée, Monsieur PETILLON, je vous rassure.

D'autres remarques ou questions ?

On ne vous a pas convaincu, Monsieur ZAJDA ?

M. ZAJDA –

On verra avec la pratique.

M. LE MAIRE –

Quand on a numérisé pour les permis de conduire ou les cartes d'identité, on n'a pas changé les services ; on les a adaptés et fait en sorte que cela se passe au mieux.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

J'avais quand même donné comme direction, Monsieur ZAJDA, en disant, beaucoup de gens sont dans ces commissions et on a très souvent la tête dans le guidon et on ne fait que

gérer le quotidien sans voir au-delà. Cela permettra au service de réfléchir aussi, en dehors du quotidien, à d'autres solutions, parfois à d'autres objectifs ; je pense que ce sera une bonne chose pour la Ville ainsi que pour l'épanouissement des collègues qui travaillent à la mairie.

M. LE MAIRE –

Vous avez raison, Monsieur PETILLON : cela permettra d'avoir plus de projection sur l'avenir. C'est une bonne chose ; cela permet de ne pas « avoir la tête dans le guidon » selon votre expression, d'avancer et, dans un temps un peu plus lointain, de se projeter sur d'autres projets et des objectifs plus valorisants sur d'autres secteurs.

M. ZAJDA –

C'est ce que nous souhaitons également.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Abstentions « Roncq autrement »

1.17 - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - Observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Métropole Européenne de Lille (MEL) - Débat du Conseil Municipal

En date du 22 juillet 2020, le Président de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France a transmis le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la Métropole Européenne de Lille (MEL) concernant les exercices 2015 et suivants, ainsi que la réponse de la MEL, en application des dispositions de l'article L.243-8 du Code des juridictions financières.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce rapport doit faire l'objet d'un débat au Conseil municipal.

Ce document, joint en annexe, est donc soumis ce soir à l'assemblée délibérante pour discussion.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 21 septembre 2020.*

M. LE MAIRE –

Le rapport de la CRC rappelle au droit et donne des recommandations.

Le rappel au droit :

- ⇒ Tenir un inventaire physique des biens et s'assurer de sa concordance avec l'actif.
- ⇒ Etablir des procès-verbaux de transfert de patrimoine,
- ⇒ Compléter le schéma de mutualisation de l'impact de mesures sur les effectifs et les dépenses de fonctionnement.

Les recommandations :

- ⇒ Formaliser et adopter un pacte financier et fiscal à l'échelle métropolitaine afin de redéfinir la politique de la réduction des inégalités territoriales et des financements communautaires qui l'accompagnent,
- ⇒ Mettre en place un comité d'audit indépendant pour le suivi des risques financiers,
- ⇒ Préciser la stratégie et les moyens de la nouvelle politique de tourisme au moyen d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de suivi précis,
- ⇒ Elaborer un règlement de voirie entre la Métropole et ses communes membres.

Un point a été soumis lors du débat, où j'étais présent, au premier Conseil de la Métropole : sur la réalisation du Biotope ; vous avez pu lire quelques commentaires sur le sujet. N'étant pas Conseiller Communautaire, je me suis abstenu sur ce point mais il y avait unanimité pour dire que c'était un sujet à revoir par rapport à l'acquisition de ce type de bâtiment, notamment par rapport à la procédure mise en place. Cette remarque était partagée par quasiment l'ensemble des groupes.

Aujourd'hui nous continuons à travailler sur le sujet mais il sera demandé un suivi particulier pour éviter les amalgames et surtout cette réalisation qui interroge beaucoup, même la CRC et de nombreuses personnes au sein de la MEL.

C'est un point qui a été relaté et que je voulais mettre en avant.

Y a-t-il des commentaires, des questions sur ce rapport ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

On a relevé quelques points similaires que nous avons signalés tout à l'heure, par rapport à l'inventaire en difficulté. A la MEL, ils sont sur des volumes encore plus importants.

En plus, on parle de la fusion avec d'autres collectivités, d'autres communautés urbaines notamment celles de la Haute Deûle et des Weppes. Cela complexifie encore plus ce point.

La CRC évoque également le Pacte financier avec les communes ; je pense qu'il est prévu pour une redistribution équitable des fonds aux différentes communes. Mais c'est un peu plus abstrait actuellement.

Dernier point sur lequel je vous rejoins : le nouveau siège de la MEL qui a été choisi précipitamment. C'était un organisme de santé européen, qui était à Londres, qui était susceptible d'arriver sur Lille mais, finalement, c'est Paris qui l'a récupéré.

Et la MEL a voulu récupérer ce bâtiment.

La CRC a souligné que sur un projet de 18 ans, cela passait, mais pas sur un projet de 36 ans.

Petit inconvénient retrouvé chez M. CASTELAIN qui signalait... *c'est un projet de 18 ans mais si la MEL évolue, on pourra se réorienter sur un autre projet...* au bout de 18 ans. C'est notamment ce gros problème qu'on peut souligner sinon je n'ai pas de remarque supplémentaire sur ce rapport.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie sachant que ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote.

Je vous rappelle, en raison de la crise sanitaire, que les arrêtés de décision du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 22 juin 2020, sont à votre disposition sur demande par mail.

Vous pouvez les demander à Marjorie et à Axelle que je remercie ainsi que l'ensemble des personnes qui nous ont assistés ce soir pour faire en sorte que ce Conseil Municipal se déroule dans les meilleures conditions.

Merci à l'ensemble des services qui se sont mobilisés, techniciens, communication, secrétariat général, informatique.

Je salue les personnes peut-être encore présentes sur la page FaceBook Live.

Je remercie la presse.

Je vous remercie toutes et tous de votre participation.

On se retrouve le 16 novembre 2020 pour notre prochaine séance.

Bonne soirée à toutes et à tous.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 45.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



[Handwritten signature]

Rodrigue DESMET.